



Bulletin Officiel

N°6830 Mercredi 29 mars 2023

www.cmf.tn

28^{ème} année ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

AGREMENT DE LA DELEGATION DE LA GESTION ADMINISTRATIVE ET COMPTABLE D'OPCVM 3

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUES DE PRESSE

COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES - ASTREE 4

HANNIBAL LEASE 9

TUNISIE LEASING ET FACTORING 10

POULINA GROUP HOLDING 11

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

CIL 2023-1 16

TLF 2023-1 21

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 26

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU (13/02/2023)

ANNEXE II

INFORMATIONS POST AGO AGE

- SOCIETE TUNISIENNE D'AUTOMOBILE -STA- AGO
- SOCIETE ELFOULADH AGO
- SOCIETE ELFOULADH AGE

ANNEXE III

ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022

- BH ASSURANCE

AVIS DU CMF

AGREMENT DE LA DELEGATION DE LA GESTION ADMINISTRATIVE ET COMPTABLE D'OPCVM (*)

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 21 mars 2023, d'agréer la délégation de la gestion administrative et comptable des fonds communs de placement gérés par la société de gestion UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA :

- TUNISIAN PRUDENCE FUND
- UGFS BONDS FUND
- UGFS ISLAMIC FUND

à la société de gestion BMCE CAPITAL SECURITIES en remplacement de la Compagnie Gestion et Finance, intermédiaire en bourse.

() Cet avis annule et remplace celui publié au BO du CMF n° 6827 du 24 mars 2023.*

2023 – AC – 026

AVIS DES SOCIÉTÉS(*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES - ASTREE

Siège social : 45, Avenue Kheïreddine Pacha- 1080 – Tunis

Appel à candidature au poste d'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires

Dans le cadre du renforcement de sa gouvernance, et en application des nouvelles exigences légales édictées par l'article 38 du règlement général de la bourse tel que modifié par arrêté du Ministre des Finances du 15 août 2019 ainsi que de la Décision Générale n° 23 du Conseil du Marché Financier du 10 mars 2020, La Compagnie d'Assurances et de Réassurances « ASTREE », lance un appel à candidature pour la désignation d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires devant siéger à son Conseil d'Administration.

I. LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Tout candidat au poste de représentant des actionnaires minoritaires doit satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptées à ses fonctions. Il doit être obligatoirement une personne physique et jouir de ses droits civils.

Ne peuvent être candidat(e)s au poste de membre représentant les actionnaires minoritaires au conseil d'administration :

- Les faillis pour une durée de cinq ans à compter de la date du jugement de mise en faillite
- Les personnes déclarées par jugement interdites de gérer ou diriger des sociétés, les mineurs, les incapables et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des fonctions publiques
- Les personnes condamnées pour crime, ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux règles régissant les sociétés, ainsi que les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer le commerce.
- Le fonctionnaire au service de l'administration sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle.
- Les personnes ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent,
- Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.

Par ailleurs, tout candidat à ce poste doit répondre, lors du dépôt de son dossier, aux conditions suivantes :

- Justifier d'une participation individuelle dans le capital de la société concernée ne dépassant pas 0,5 %;
- Ne doit avoir au jour du dépôt de la candidature aucun intérêt direct ou indirect avec la société concernée, ses actionnaires autres que minoritaires, ses administrateurs, ou les membres du directoire de nature à le mettre dans une situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel ;

- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature :
 - Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint ou salarié d'Astrée Assurances.
 - Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint ou salarié d'une société appartenant au même groupe qu'Astrée Assurances.
- Ne pas être Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire ou directeur général unique d'une société dans laquelle la société concernée est directement ou indirectement administrateur ou dans laquelle le président du conseil d'administration, le directeur général, le directeur général adjoint d'Astrée Assurances (actuel ou l'ayant été depuis cinq ans) ou son salarié, est administrateur ;
- Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :
 - Président directeur général, ou directeur général, ou directeur général adjoint, ou salarié d'Astrée Assurances,
 - Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, ou salarié d'une société appartenant au même groupe qu'Astrée Assurances.
- Ne pas être prestataire de services, notamment conseiller ou banquier, fournisseur ou client d'Astrée Assurances
- Ne pas être en même temps membre du conseil d'administration, du directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse appartenant au même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe ;
- Ne pas être Président directeur général, ou directeur général, ou directeur général adjoint, ou président du directoire, ou directeur général unique, mandataire, actionnaire, associé, ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec Astrée Assurances ou d'une société concurrente ;
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres ;
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

Conditions d'expérience et de compétence :

Les candidat(e)s à ce poste doivent, au moment de leur candidature :

- Avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) ;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le secteur des assurances ou financier.

II. COMPOSITION ET DÉPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE :

Le dossier de candidature doit comporter au moins les documents suivants :

- Une demande de candidature au poste d'Administrateur à l'attention du président du conseil d'administration présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil,
- Une fiche de candidature selon le modèle prévu en **annexe 1**,
- Le curriculum vitae du candidat,
- Une copie d'une pièce d'identité,
- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée par le candidat attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité prévus par le présent appel à candidature, selon le modèle prévu en **annexe 2**,
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de trois (3) mois à la date du dépôt du dossier de candidature,
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae,
- Une attestation de propriété des actions justifiant le taux de participation dans le capital d'Astrée Assurances.

III. MODALITES ET DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES CANDIDATURES

Les candidatures doivent être présentées dans une enveloppe fermée libellée au nom du Président du Conseil d'Administration d'Astrée Assurances et portant la mention « **Ne pas ouvrir / Appel à candidature pour le poste d'administrateur représentant des actionnaires minoritaires** »

Cette enveloppe doit être déposée au Bureau d'Ordre Central d'Astrée Assurances, au plus tard le **10 avril 2023** ou transmise par lettre recommandée avec accusé de réception ou par Rapide Poste au Siège Social de la société sis au 45, Avenue Kheireddine Pacha 1080 Tunis (le cachet de la poste fait foi), et ce, dans le même délai.

Tout dossier de candidature incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en compte par Astrée Assurances.

LE PROCESSUS D'EXAMEN DES CANDIDATURES

Les candidats retenus sont choisis par le Comité de Nomination et de Rémunération après étude et évaluation des dossiers parvenus et compte tenu de la satisfaction des conditions exigées par le présent appel à candidature.

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances « ASTREE » transmettra pour avis au Comité Général des Assurances et au Conseil du Marché Financier, la liste préliminaire des candidats admis à concourir.

Dans un délai maximum de dix (10) jours qui suivent la clôture de l'appel à candidature, La Compagnie d'Assurances et de Réassurances « ASTREE » doit convoquer les actionnaires minoritaires en **assemblée élective**.

L'avis de convocation sera publié sur le Bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et sur le site web de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis vingt-et-un (21) jours au moins avant la tenue de l'assemblée élective. La Compagnie d'Assurances et de Réassurances « ASTREE » mettra à la disposition des actionnaires minoritaires toutes les informations nécessaires sur les candidats retenus.

Au cours de l'assemblée élective, les actionnaires minoritaires doivent élire un seul candidat figurant sur la liste proposée. Pour être élu, le candidat doit avoir obtenu la majorité des voix des actionnaires minoritaires présents ou représentés ayant pris part à l'élection. Si à l'issue de cette élection aucun candidat n'obtient la majorité, un second tour est organisé lors de la même séance. Seuls les trois candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix sont maintenus. Le choix se portera sur le candidat qui obtient le plus grand nombre de voix au second tour.

La société doit soumettre la désignation du représentant des actionnaires minoritaires à la ratification de l'assemblée générale ordinaire.

Toutes les modalités de participation et de vote à l'assemblée élective seront exhaustivement détaillées dans l'avis de convocation.

() Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

Annexe 1

**FICHE DE CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT LES
ACTIONNAIRES MINORITAIRES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA
COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES « ASTREE »**

Nom et Prénom :

Numéro CIN :

Adresse :

Téléphone Fixe :

GSM:

E-mail :

Profession/Activité :

Formation Académique :

Autres qualifications du candidat :

Autres mandats en qualité de représentant des actionnaires minoritaires ou d'administrateur indépendant dans d'autres Conseils d'Administration de sociétés cotées :

() Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

Annexe 2

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), titulaire de la Carte

d'Identité Nationale numéro demeurant au

....., candidat à l'élection au poste d'administrateur

représentant les actionnaires minoritaires au sein du Conseil d'Administration de La Compagnie d'Assurances

et de Réassurances « ASTREE », déclare formellement et solennellement sur l'honneur, répondre aux critères

d'éligibilité prévus par l'appel à candidature et atteste de l'exactitude et de la sincérité des informations

détaillées dans mon Curriculum Vitae.

Signature

() Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

AVIS DES SOCIÉTÉS(*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

HANNIBAL LEASE

Imm. Hannibal Lease, Rue du Lac Léman Les Berges Du Lac – Tunis

La Société Hannibal Lease informe ses actionnaires que son Conseil d'Administration réuni le Mardi 28 Mars 2023 a passé en revue l'activité de la société relative à l'exercice 2022 et a arrêté les états financiers individuels et consolidés au 31 Décembre 2022.

Les états financiers consolidés font apparaitre un résultat net bénéficiaire au 31/12/2022 de 7 977 572 DT contre 5 908 464 au 31/12/2021 soit une amélioration de 35,02%.

Les états financiers individuels font apparaitre un résultat net bénéficiaire au 31/12/2022 de 6 092 315 DT contre 4 130 009 au 31/12/2021 soit une amélioration de 47,51%

En outre, Le Conseil d'Administration a décidé de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire pour le Mardi 25 Avril 2023 à 10 h à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise –IACE- et de proposer un dividende de 0,300 DT par action.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

AVIS DES SOCIÉTÉS(*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

TUNISIE LEASING ET FACTORING

Siège social : Avenue Hédi KARRAY, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis

Le Conseil d'Administration de Tunisie Leasing et Factoring, réuni le mardi 28 mars 2023, a passé en revue l'activité du groupe relative à l'exercice 2022 et a arrêté les états financiers individuels et consolidés au 31 décembre 2022.

Les états financiers individuels font apparaître un résultat net de 16 589 571 DT en augmentation de 99,19 % par rapport à 2021.

Les états financiers consolidés font apparaître un résultat net de 20 706 291 DT en augmentation de 87,55% par rapport à 2021.

Le Conseil d'Administration a décidé de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire le mercredi 26 avril 2023 à 11h30 au siège de la société, et proposer à l'Assemblée Générale Ordinaire de porter le montant du dividende de 0,500 à 0,850 dinars par action, soit 17% du nominal en respect de la note de la Banque Centrale de Tunisie n°2023-10.

Les dividendes seront prélevés sur les bénéfices réalisés antérieurement à 2013, ils seront ainsi distribués bruts pour nets en franchise de la retenue à la source.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

AVIS DES SOCIÉTÉS(*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE POULINA GROUP HOLDING

Siège social : GP1, Km 12 Ezzahra, Tunisie

**APPEL A CANDIDATURE POUR LA DÉSIGNATION D'ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Dans le cadre du renforcement de sa gouvernance, et conformément aux exigences réglementaires prévues par l'article 38 du règlement général de la bourse tel que modifié par arrêté du ministre des finances du 15 Août 2019 et la décision générale du CMF N°23 du 10 Mars 2020, la société POULINA GROUP HOLDING, SA lance un appel à candidature pour la désignation de deux (2) Administrateurs indépendants devant siéger à son Conseil d'Administration.

I- CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

1. Conditions générales :

a) Tout candidat au poste de membre indépendant du conseil d'administration doit satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptée à ses fonctions. Il doit être obligatoirement une personne physique et jouir de ses droits civils.

b) Ne peuvent être candidats au poste de membre Indépendant du Conseil d'Administration :

- Les faillis pour une durée de cinq ans à compter de la date du jugement de mise en faillite,
- Les personnes déclarées par jugement interdites de gérer ou diriger des sociétés, les mineurs, les incapables et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des fonctions publiques,
- Les personnes condamnées pour crime ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux règles régissant les sociétés, ainsi que les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer le commerce,
- Le fonctionnaire au service de l'administration, sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle.
- Toute personne ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent,
- Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.

c) Le candidat ne doit pas être interdit par des dispositions légales ou réglementaires particulières de quelque nature que ce soit, pour exercer la fonction de membre du Conseil d'Administration Indépendant.

2. Conditions se rapportant aux conflits d'intérêts :

Le candidat au poste de membre Indépendant du Conseil d'Administration ne doit avoir, au jour du dépôt de la candidature, aucun intérêt direct ou indirect avec POULINA GROUP HOLDING, ses Actionnaires, ses Administrateurs, ou une tierce partie, de nature à affecter l'indépendance de sa décision et la confidentialité des informations ou à le mettre dans une situation de conflit d'intérêt réel ou potentiel.

Tout candidat doit notamment satisfaire les critères suivants :

a) Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature :

- Président du Conseil d'Administration, directeur général, directeur général adjoint, ou salarié de POULINA GROUP HOLDING.
- Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, ou salarié d'une société appartenant au même groupe que POULINA GROUP HOLDING.

b) Ne pas être président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire ou directeur général unique d'une société dans laquelle la société POULINA GROUP HOLDING est directement ou indirectement administrateur ou membre du conseil de surveillance ou dans laquelle le président du conseil d'administration, le directeur général, le directeur général adjoint, le président du directoire ou le directeur général unique de la société POULINA GROUP HOLDING (actuel ou l'ayant été depuis cinq ans) ou son salarié, est administrateur ou membre du conseil de surveillance.

c) Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :

- Président du Conseil d'Administration, directeur général, directeur général adjoint ou salarié de POULINA GROUP HOLDING.
- Président directeur général ou directeur général ou directeur général adjoint ou salarié d'une société appartenant au même groupe que POULINA GROUP HOLDING.

d) Ne pas être prestataire de services, notamment Conseiller ou banquier, fournisseur ou client de POULINA GROUP HOLDING.

e) Ne pas détenir de participation directe dans le capital de la société POULINA GROUP HOLDING ou de participation indirecte dans les filiales du même groupe que POULINA GROUP HOLDING ou de participation indirecte au titre de conjoint, ascendant ou descendant du président du Conseil d'Administration, directeur général, directeur général adjoint, ou d'un salarié de POULINA GROUP HOLDING.

f) Ne pas être, en même temps, membre du Conseil d'Administration, du Conseil de surveillance du directoire, d'une autre société admise à la cote de la bourse qui exerce au même secteur d'activité ou d'une société qui appartient au même groupe que POULINA GROUP HOLDING.

g) Ne pas être président directeur général, directeur général, directeur adjoint, président du directoire, directeur général unique, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec POULINA GROUP HOLDING ou d'une société concurrente.

h) Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres. Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

Et Généralement, ne doit pas être en situation de conflit d'intérêts au sens de la Décision Générale du Conseil du Marché Financier n° 23 du 10 mars 2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres Indépendants au Conseil d'Administration et au Conseil de surveillance et du représentant des Actionnaires minoritaires.

3. Qualifications et profil du candidat :

Les candidats doivent avoir les qualifications et l'expertise requises leur permettant d'accomplir convenablement leur mission. Ils doivent avoir à cet égard :

- Au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) ;
- Et, une expérience professionnelle d'au moins dix (10) ans dans les domaines des systèmes d'information en entreprise et/ou de la performance de l'entreprise.

II- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

- Une demande de candidature au nom du Président du Conseil d'Administration de POULINA GROUP HOLDING, présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil ;
- Une fiche de candidature dûment remplie selon le modèle prévu en ANNEXE 1 ;
- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée par le candidat attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité prévus par le présent appel à candidature selon le modèle prévu en ANNEXE 2 ;
- Le curriculum vitae du candidat ;
- Une copie de la carte d'identité nationale ;
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae ;
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de trois mois à la date du dépôt du dossier de candidature ;
- Une attestation de situation fiscale.

III- DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES CANDIDATURES

Les dossiers de candidature doivent parvenir à la société **POULINA GROUP HOLDING, SA** par voie postale sous pli fermé recommandé avec accusé de réception ou par rapide poste ou par porteur contre décharge (le cachet Arrivée du bureau d'ordre de la société faisant foi) à l'adresse suivante :

**Société POULINA GROUP HOLDING
GP 1, KM 12 EZZAHRA**

L'enveloppe extérieure, libellée au nom de Monsieur le Président du Conseil d'Administration de la Société POULINA GROUP HOLDING, doit porter la mention apparente suivante :

« NE PAS OUVRIR / Appel à candidature au poste d'Administrateur Indépendant ».

La date limite de la réception des dossiers de candidature est fixée au **17 avril 2023 à 14 heures**.

Tout dossier de candidature incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en compte par la société.

IV- PROCESSUS D'EXAMEN DES CANDIDATURES

Les candidats sont choisis après étude et évaluation par le comité de sélection (issu du Conseil d'Administration) des dossiers de candidature au poste d'Administrateur Indépendant, parvenus dans les délais fixés dans le présent avis d'appel à candidature, et compte tenu de la satisfaction des conditions exigées en application du processus d'examen des candidatures mis en place.

Une liste préliminaire des candidats admis à concourir est arrêtée par le Conseil d'Administration.

Cette liste est transmise, pour avis, au Conseil du Marché Financier.

Les candidats retenus seront informés de leur sélection vingt-et-un (21) jours au moins avant la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire.

La société POULINA GROUP HOLDING, mettra à la disposition des actionnaires toutes les informations nécessaires sur les candidats retenus.

Les candidats retenus seront approuvés définitivement par l'Assemblée Générale Ordinaire.

() Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

ANNEXE 1
FICHE DE CANDIDATURE AU POSTE
D'ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT

Nom et Prénom
N° CIN / Passeportdu
Adresse complète avec code postal
Numéro de Tel Fixe
Numéro de Tel Mobile
E-mail officiel@.....
Profession/Qualité
Expérience Professionnelle
Formation Académique et diplômes obtenus
Autres informations
Membre d'autres Conseils d'Administration	Oui / / Non / / Si Oui Nombre :

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis

SIGNATURE

ANNEXE 2
DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e).....,

Titulaire de la Carte d'Identité Nationale numéro

Demeurant au.....,

Candidat au poste d'Administrateur Indépendant au sein du Conseil d'Administration de la société POULINA GROUP HOLDING, SA, déclare formellement et solennellement sur l'honneur :

- Répondre aux critères d'éligibilité prévus par l'appel à candidature ;
- Ne pas être frappé(e) des interdictions prévues par l'article 193 du Code des sociétés commerciales ;
- Ne pas être en situation de conflit d'intérêts au sens de la Décision Générale du Conseil du Marché Financier n° 23 du 10 mars 2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres Indépendants au Conseil d'Administration ;

Et atteste de l'exactitude et de la sincérité des informations détaillées dans mon Curriculum Vitae.

Fait à, le.....

SIGNATURE

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2023. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2022 pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligataire
«CIL 2023-1»**

Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **14/04/2022** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2022, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **16/03/2023** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de vingt (20) Millions de dinars susceptibles d'être porté à trente (30) Millions de Dinars et a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « CIL 2023/1 » comme suit :

- Montant : 20 Millions de Dinars susceptible d'être porté à 30 Millions de Dinars ;
- Durée : 5 ans ;
- Taux : 10,55% ;
- Remboursement : annuel constant.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant :

20 000 000 DT susceptible d'être porté à 30 000 000 DT divisé en 200 000 obligations susceptible d'être portées à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « CIL 2023/1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **04/04/2023** et clôturées sans préavis au plus tard le **15/06/2023**.

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximal de l'émission (30.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15/06/2023**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **04/07/2023**, avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **04/04/2023** aux guichets de la **Compagnie Générale d'Investissement « CGI »**, intermédiaire en bourse, 10 rue Pierre de Coubertin, 1001 Tunis.

But de l'émission :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » a prévu, pour l'année 2023, des mises en force qui s'élèvent à 315 millions de dinars. Ces nouvelles mises en force seront financées à hauteur de 30 millions de dinars par emprunts obligataires, le reste par d'autres emprunts à moyen terme et par l'encaissement des crédits de leasing accordés durant les années passées.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

- **Dénomination de l'emprunt :** « CIL 2023-1 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, la C.G.I, Intermédiaire en bourse.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.

Prix de souscription d'émission et modalités de paiement:

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/06/2023**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **15/06/2023**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de **10,55%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le (1/5) un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année. L'emprunt sera amorti en totalité le **15/06/2028**.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués, le 15 juin de chaque année à partir du **15/06/2024**.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **15/06/2024**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de **10,55%** l'an.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Les obligations de l'emprunt obligataire «**CIL 2023-1**» sont émises sur une durée de **5 ans**.

Durée de vie moyenne:

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans**.

Duration de l'emprunt :

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,645 années**.

Garantie :

Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

Notation de la société :

Le 18/10/2022, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribué à la « CIL » de **BBB(tun)** avec perspective **stable** et la note nationale à court terme de **B (tun)** .

Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation :

<https://www.fitchratings.com/entity/compagnie-internationale-de-leasing-80361173>

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du 15/03/2023, sur l'échelle nationale, la note provisoire **BBB (tun) (EXP)** à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL ».

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings :

www.fitchratings.com

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire « CIL 2023-1 » est émis par appel public à l'épargne, les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations :

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finance 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'excède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « CIL 2023-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrites par ce dernier.

Marché des titres :

La CIL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement « CGI » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2023-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

La CIL s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2023-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **17/03/2023** sous le n°**23-1097**, du document de référence « CIL 2023 » enregistré auprès du CMF en date du **17/03/2023** sous le n°**23-002**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2023 ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2022, pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais, auprès de la CIL et de la CGI au 10 rue Pierre de Coubertin, 1001 Tunis, ainsi que sur le site internet du CMF : www.cmf.tn
Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2023 et les états financiers relatifs à l'exercice 2022 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2023 et le 30/04/2023.

2023 – AS – 0210

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2023. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2022 pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligataire
«TLF 2023-1»**

Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING et FACTORING réunie le 26/04/2022 a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le 19/12/2022 a décidé d'émettre l'emprunt obligataire « TLF 2023-1 ». Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant un montant de **25 millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 millions de dinars**, des durées entre 5 à 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+3,00% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 8,50% brut l'an au minimum et 11,50% brut l'an au maximum pour le taux fixe. Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les conditions définitives de l'emprunt à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé la durée et le taux d'intérêt de l'emprunt comme suit : **10,55% brut l'an sur 5 ans**.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant :

L'emprunt obligataire « TLF 2023-1 » est d'un montant de 25 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 Millions de dinars, divisé en 250 000 obligations, susceptibles d'être portés à 400 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « TLF 2023-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions au présent emprunt obligataire seront ouvertes le 27/03/2023 et clôturées sans préavis au plus tard le 27/04/2023. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 DT) est intégralement souscrit.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt (cf. Notation de l'emprunt). Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 25 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **27/04/2023**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 25 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **27/04/2023**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **04/05/2023** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **27/03/2023** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax), d'Amen Invest (Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission :

TUNISIE LEASING ET FACTORING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING ET FACTORING a prévu pour l'année 2023 des mises en force qui s'élèvent à 380 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de (i) 60 millions de dinars par des emprunts obligataires, (ii) 136 millions de dinars par des crédits bancaires et (iii) 25 millions de dinars par des crédits extérieurs.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

- **Dénomination de l'emprunt :** « TLF 2023-1 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE LEASING ET FACTORING.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.

Prix de souscription d'émission et modalités de paiement:

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **27/04/2023**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **27/04/2023** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations « **TLF 2023-1** » seront offertes à un taux d'intérêt fixé comme suit :

- Taux fixe sur 5 ans : Taux annuel brut de **10,55%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **27/04/2028**.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **27 avril** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **27/04/2024**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **10,55%** l'an.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Les obligations de l'emprunt obligataire «**TLF 2023-1**» sont émises sur une durée de **5 ans**.

Durée de vie moyenne:

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans**.

Duration de l'emprunt :

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,645 années**.

Garantie :

Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

Notation de la société :

En date du **18 octobre 2022**, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing et Factoring de **BBB (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme de **F3 (tun)**. Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation :

<https://www.fitchratings.com/research/non-bank-financial-institutions/fitch-affirms-national-ratings-of-seven-tunisian-nbfis-upgrades-unifactor-to-bbb-tun-18-10-2022>

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **03/03/2023** la note **provisoire** à long terme **BBB (EXP) (tun)** à l'emprunt obligataire « TLF 2023-1 ».

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : www.fitchratings.com.

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire « TLF 2023-1 » est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax), d'Amen Invest (Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C) et des autres intermédiaires en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations :

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finance 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'excède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « **TLF 2023-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **TUNISIE CLEARING**. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi et la quantité y afférente.

Marché des titres :

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « **TLF 2023-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage, dès la clôture de l'emprunt « **TLF 2023-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **09/03/2023** sous le n°**23-1095**, du document de référence « TUNISIE LEASING ET FACTORING 2022 » enregistré auprès du CMF en date du **29/08/2022** sous le n°**22-007**, de l'actualisation du document de référence « TUNISIE LEASING ET FACTORING 2022 » enregistrée auprès du CMF en date du **27/02/2023** sous le n° **22-007/A001**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2023 ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2022 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2023.

La note d'opération, et le document de référence et son actualisation susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de de TUNISIE LEASING ET FACTORING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, Amen Invest, Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C - 1002 Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2023 et les états financiers relatifs à l'exercice 2022 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2023 et le 30 avril 2023.

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2022	VL antérieure	Dernière VL	
OPCVM DE CAPITALISATION						
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>						
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	109,782	111,332	111,350
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	151,565	153,906	153,933
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	126,025	127,834	127,855
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	136,512	138,550	138,573
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	131,667	133,449	133,465
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	132,516	134,749	134,775
7	FINA O SICAV	FINA CORP	11/02/08	126,312	128,040	128,059
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	50,818	51,504	51,512
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	36,810	37,363	37,369
10	POSTE OBLIGATAIRES SICAV TANT	BH INVEST	06/07/09	125,430	127,320	127,342
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	110,505	112,080	112,099
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>						
12	FCP SALAMEIT CAP	AFC	02/01/07	19,476	19,758	19,761
13	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	134,447	135,731	135,758
14	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	Suspendu	Suspendu	Suspendu
15	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	131,868	133,332	133,355
16	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	12,726	12,865	12,866
17	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	186,791	189,648	189,681
18	FCP SALAMEIT PLUS	AFC	02/01/07	12,626	12,765	12,766
19	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	106,102	107,634	107,653
20	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	108,943	110,727	110,747
21	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	15,237	15,470	15,472
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
22	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,065	2,086	2,086
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>						
23	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	68,472	69,165	69,173
24	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	145,556	145,339	145,155
25	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,328	107,724	107,426
26	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	117,537	119,121	119,139
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>						
27	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	150,659	151,134	150,925
28	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	568,728	571,890	571,196
29	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	148,058	146,313	145,836
30	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	191,998	187,593	188,110
31	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	102,474	102,745	102,096
32	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	138,988	141,241	140,998
33	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	168,818	165,865	165,721
34	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	154,582	153,739	153,691
35	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	23,797	23,891	23,794
36	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	98,082	100,280	99,980
37	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,012	1,027	1,028
38	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	0,999	1,013	1,013
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
39	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 390,279	2 416,502	2 416,171
40	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	149,964	149,416	149,380
41	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	234,509	237,375	235,846
42	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,045	3,076	3,049
43	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,742	2,766	2,743
44	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	61,058	57,726	58,262
45	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,377	1,393	1,394
46	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,244	1,253	1,253
47	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,238	1,246	1,244
48	MAC HORIZON 2022 FCP *	MAC SA	09/11/15	En liquidation	En liquidation	En liquidation
49	FCP MOUASSASSET *	AFC	17/04/17	En liquidation	En liquidation	En liquidation
50	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	14,344	14,198	14,040
51	FCP BIAT-CEA PNT TUNIS AIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	11,000	11,095	11,115
52	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	13,909	13,879	14,089
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>						
53	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	90,076	89,001	88,688
<i>FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
54	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,243	1,248	1,234

OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2022	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
SICAV OBLIGATAIRES								
55 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	17/05/22	3,958	110,511	111,822	111,837	
56 AMEN PREMIÈRES SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/22	4,491	101,870	103,133	103,148	
57 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	25/05/22	5,419	108,391	109,968	109,985	
58 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	30/05/22	5,257	105,715	107,196	107,214	
59 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	25/05/22	6,412	107,550	109,197	109,217	
60 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	31/05/22	5,144	110,919	112,539	112,557	
61 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	18/05/22	5,370	107,140	108,773	108,792	
62 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/22	4,923	104,280	105,954	105,974	
63 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV **	CGF	12/11/01	31/05/22	2,817	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
64 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	21/03/23	5,805	107,969	103,708	103,726	
65 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/05/22	6,013	109,845	111,577	111,597	
66 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	31/05/22	3,823	107,317	108,910	108,932	
67 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	17/05/22	3,891	105,655	107,004	107,018	
68 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	17/03/23	5,218	106,115	102,268	102,285	
69 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	23/05/22	5,198	104,732	106,317	106,336	
70 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	23/05/22	3,010	107,499	108,251	108,258	
71 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	16/05/22	5,335	105,178	106,675	106,692	
72 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	26/05/22	4,534	103,440	104,451	104,465	
73 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	23/05/22	4,117	108,359	109,684	109,698	
74 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	11/05/22	4,003	104,015	105,512	105,530	
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
75 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	12/05/22	4,181	113,025	114,617	114,638	
76 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	5,434	106,705	107,918	107,942	
77 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/22	4,617	110,477	112,031	112,050	
78 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	-	-	-	100,362	100,388	
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
79 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	27/05/22	6,471	111,360	112,118	112,137	
SICAV MIXTES								
80 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	17/05/22	1,092	65,764	60,519	60,038	
81 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	18/05/22	1,858	106,071	108,021	107,757	
82 SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	21/03/23	0,777	17,988	17,375	17,384	
83 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	17/03/23	14,597	310,841	301,687	301,985	
84 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	23/05/22	50,748	2 234,206	2 247,010	2 246,286	
85 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	24/05/22	1,668	70,956	72,903	72,832	
86 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	19/05/22	1,564	56,220	57,210	57,166	
87 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	109,070	109,585	109,592	
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
88 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	17/05/22	0,258	11,752	10,838	10,773	
89 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	17/05/22	1,037	15,272	15,565	15,609	
90 ATTJARI FCP CEA	ATTJARI GESTION	30/06/09	30/05/22	0,431	16,885	17,047	16,975	
91 ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTJARI GESTION	01/11/11	30/05/22	0,482	14,732	14,927	14,885	
92 FCP OPTIMUM ÉPARGNE ACTIONS **	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
93 FCP DELTA ÉPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/22	2,461	105,511	109,819	109,609	
94 FCP AL IMITIEZ	TSI	01/07/11	30/05/22	0,299	88,841	85,601	85,956	
95 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	92,986	89,179	89,637	
96 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/22	3,472	104,071	104,692	104,749	
97 UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	19/04/22	1,722	97,107	96,187	95,999	
98 CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,448	10,712	10,692	
99 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	27/02/23	3,983	103,176	99,770	99,567	
100 FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/22	4,534	155,152	152,041	151,341	
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
101 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	96,655	96,270	96,072	
102 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	2,961	122,668	123,341	123,081	
103 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	133,501	134,288	133,557	
104 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	1,253	193,326	192,530	191,739	
105 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	2,831	180,147	180,361	179,479	
106 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	3,696	175,611	176,090	175,967	
107 MAC ÉPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	30/05/22	0,190	23,571	23,479	23,424	
108 MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	148,895	151,098	152,256	
109 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	-	-	-	10 102,070	10 117,465	
110 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	154,472	159,902	159,821	
111 TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND *	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
112 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	26/05/22	2,809	94,019	96,615	96,305	
113 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	23/05/22	104,782	4 779,110	4 821,861	4 866,463	
114 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	08/04/22	0,321	10,459	10,463	10,464	
115 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	27/05/22	6,655	172,906	173,800	173,982	
116 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	23/05/22	322,056	11 156,623	11 203,710	11 219,154	
117 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	-	-	10 073,844	10 177,347	10 223,859	
118 FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	-	-	-	10 000,000	10 015,359	
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
119 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/22	2,882	124,612	128,236	127,824	
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
120 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	-	-	-	986,799	981,370	

* OPCVM en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

** OPCVM en liquidation anticipée

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la radiation du Marché principal de la Cote de la Bourse de la société «CEREALIS S.A», la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
(Marché Principal)**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghreb S.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghreb Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
31. Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33. Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
36. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
40. SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
41. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
42. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
43. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
44. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
45. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
46. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
47. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
48. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
49. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
50. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
51. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
52. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
53. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
54. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
55. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauane -5199 Mahdia –	73 680 435
56. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
57. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
58. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
59. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
60. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
61. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
62. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
63. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
64. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
65. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

66. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 1080 TUNIS-	- 71 713 100
67. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Mégrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
68. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
69. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
70. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
71. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
72. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
73. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
74. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
75. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
76. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
77. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
78. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
79. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
80. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. BTK Leasing	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20 . .Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
29. GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
30. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
31. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
32. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
33. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
34. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
35. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
36. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
37. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
38. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
39. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
41. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
42. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
43. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
44. Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
45. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
46. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
47. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
48. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
49. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
50. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
51. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb M'hiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
52. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
53. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
54. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
55. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
56. Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
57. Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
58. Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

59.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
60.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
61.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
62.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
63.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
64.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
65.Société LLOYD Vie	Avenue Tahar Haddad -1053 Les Berges du Lac-	71 963 293
66.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
67.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
68. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
69.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
70. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
71. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
72.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
73.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
76.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
77.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
78.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
83.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
84.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
85.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
86.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92. société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
93.Société Union de Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
94.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
95.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

96.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
97. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
100.Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL AMANAH PRUDENCE FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
11	BTK SICAV (2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
31	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
32	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
42	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MOUASSASSETT (3)	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
53	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS (1)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

55	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
56	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
68	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
69	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
70	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
71	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
72	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
73	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
74	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
75	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
79	MAC HORIZON 2022 FCP (3)	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
80	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
81	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

83	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV (1)	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
86	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
87	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
88	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
89	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
90	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
91	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
92	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
93	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
94	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
96	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
97	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
98	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
99	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
100	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
104	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
108	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
109	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
110	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
111	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
113	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
114	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

115	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
119	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

(1) FCP ou SICAV en liquidation anticipée

(2) Initialement dénommée UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

(3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FCPR FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte, Bloc B, 5ème étage, Appartement B5.2, Les Jardins De Carthage, 1090-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1^{er} de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIÉTÉS

INFORMATIONS POST AGO

SOCIETE TUNISIENNE D'AUTOMOBILE -STA-

Siège social : ZI Borj Ghorbel Ben Arous

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 21 mars 2023, la Société Tunisienne d'Automobile « STA » publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres, et
- ♦ La liste des membres du Conseil d'administration.

1. Les résolutions adoptées :

Première résolution :

L'assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport d'activité du conseil d'administration sur la gestion 2022, des états financiers clos au 31 décembre 2022 et entendu lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2022, approuve le rapport d'activité et les états financiers.

Cette résolution mise aux vote est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution :

L'assemblée générale ordinaire prend acte et approuve les conventions régies par les dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales tels que présentés dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.

Cette résolution mise aux vote est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution :

L'assemblée décide d'affecter le résultat de l'exercice 2022 ainsi que les résultats reportés comme suit :

Bénéfice de l'exercice 2022	: 6 369 579 dinars
Résultats reportés	: <u>1 426 790 dinars</u>
Total =	: 7 796 369 dinars

• Répartition

Réserves légales	: 389 818 dinars
Dividendes à distribuer	: 4 600 000 dinars
Résultats reportés	: 2 806 551 dinars

En conséquence, les dividendes à distribuer aux actionnaires sont fixés à 2,300 dinars par action et seront mis en paiement le 05 juin 2023.

Cette résolution mise aux vote est adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution :

L'assemblée générale ordinaire décide de donner quitus entier et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour la gestion de l'exercice 2022.

Cette résolution mise aux vote est adoptée à l'unanimité

Cinquième résolution :

L'assemblée générale ordinaire décide d'octroyer le montant de 368 618 dinars brut aux membres du conseil d'administration au titre de jetons de présence pour le compte de l'exercice 2022.

Ce montant sera réparti, sur décision du conseil d'administration, sur la base des présences effectives de chaque membre dans les réunions du conseil durant l'exercice 2022.

Cette résolution mise aux vote est adoptée à l'unanimité

Sixième résolution :

L'assemblée générale ordinaire approuve l'octroi d'un montant brut de 20 000 dinars aux membres du comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2022.

Ce montant est constaté dans le compte des charges à payer,

Ce montant sera réparti sur la base du nombre des présences effectives de chaque membre dans les réunions du comité.

Cette résolution mise aux vote est adoptée à l'unanimité

Septième résolution :

L'assemblée décide de nommer comme membres au conseil d'administration et ce pour un mandat de trois exercices qui s'achève lors de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2025 :

- Monsieur Nouri CHAABANE
- La société HOTEL PALACE
- La société CONSORTIUM DES IMMOBILIERES MAGHREBINES
- Monsieur Marouane BELKHOUIJA
- Monsieur Moneim BOUSSARSAR
- Monsieur Amenallah BEN TMESSEK
- La société ATID SICAF
- Monsieur Ammar MARZOUGUI
- Monsieur Ridha MARZOUGUI

Cette résolution mise aux vote est adoptée à l'unanimité

Huitième résolution :

suite à la nouvelle nomination de membres au conseil d'administration, la composition du conseil d'administration est désormais comme suit :

ADMINISTRATEURS	Echéance du mandat, qui prendra fin lors de l'AGO qui statuera sur les états financiers de l'exercice :
Monsieur Nouri CHAABANE	2025
Société HOTEL PALACE	2025
Société CONSORTIUM DES IMMOBILIERES MAGHREBINES	2025
Monsieur Marouane BELKHOUIJA	2025
Monsieur Moneim BOUSSARSAR	2025
Monsieur Amenallah BEN TMESSEK	2025
Société ATID SICAF	2025
Monsieur Ammar MARZOUGUI	2025
Monsieur Ridha MARZOUGUI	2025
Monsieur Slaheddine MALOUCH	2024
Monsieur Habib BENHADJ KOUIDER	2024
Monsieur Malek GHENIMA	2024

Cette résolution mise aux vote est adoptée à l'unanimité

Neuvième résolution :

L'assemblée décide de nommer le **CABINET CHAABANE POUR LE CONSEIL LA FORMATION ET L'AUDIT SARL** comme 1^{er} commissaire aux comptes et ce pour un mandat de trois ans qui s'achève lors de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2025.

L'assemblée décide de nommer la **SOCIETE 3 A CONSULTING** comme 2^{ème} commissaire aux comptes et ce pour un mandat de trois ans qui s'achève lors de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2025.

Cette résolution mise aux vote est adoptée à l'unanimité

Dixième résolution :

L'assemblée donne pouvoir au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès verbal, pour l'accomplissement des formalités légales.

Cette résolution mise aux vote est adoptée à l'unanimité

2. Le bilan après affectation du résultat comptable :

(Exprimé en Dinars Tunisien)

Actifs	31/12/2022	31/12/2021
Actifs non courants		
Actifs Immobilisés		
Immobilisations incorporelles	193 955	193 955
Moins : amortissements	(191 085)	(187 408)
	2 870	6 546
Immobilisations corporelles	21 089 574	20 717 578
Moins : amortissements	(4 003 381)	(3 326 825)
	17 086 193	17 390 753
Autres Immobilisations financières	4 131	4 131
Moins : provisions	-	-
	4 131	4 131
Total des actifs immobilisés	<u>17 093 193</u>	<u>17 401 430</u>
Autres actifs non courants	344 847	273 334
Total des actifs non courants	<u>17 438 041</u>	<u>17 674 764</u>
Actifs courants		
Stocks	53 563 304	16 669 537
Moins : provisions	(183 863)	(100 176)
	53 379 442	16 569 361
Clients et comptes rattachés	2 347 435	9 447 071
Moins : provisions	(20 305)	(41 720)
	2 327 130	9 405 351
Autres actifs courants	2 925 952	690 561
Moins : provisions	(41 434)	(41 434)
	2 884 519	649 127
Placement à c.terme et autres actifs financiers	-	-
Moins : provisions	-	-
	-	-
Liquidités et équivalents de liquidités	2 787 980	14 311 860
Total des actifs courants	<u>61 379 070</u>	<u>40 935 699</u>
Total des actifs	78 817 111	58 610 463

(Exprimé en Dinars Tunisien)

Capitaux propres et passifs	31/12/2022	31/12/2021
Capitaux propres		
Capital social	20 000 000	20 000 000
Reserve légale	971 240	581 422
Primes d'émission	2 109 000	2 109 000
Primes de fusion	8 595	8 595
Résultats reportés	2 806 551	1 426 790
Modifications comptables affectant les résultats	-	-
Total des capitaux propres après affectation du Résultat	<u>25 895 386</u>	<u>24 125 807</u>
Passifs		
Passifs non courants		
Emprunts	18 571	37 143
Autres passifs non courants	-	-
Provisions	-	208 048
Total des passifs non courants	<u>18 571</u>	<u>245 190</u>
Passifs courants		
Fournisseurs et comptes rattachés	39 132 382	26 668 326
Clients - avances et acomptes reçus sur commandes	128 050	2 408 630
Autres passifs courants	6 000 254	5 140 253
Autres passifs financiers	7 642 468	22 257
Concours bancaires	-	-
Total des passifs courants	<u>52 903 154</u>	<u>34 239 466</u>
Total des passifs	<u>52 921 725</u>	<u>34 484 656</u>
Total des capitaux propres et passifs	78 817 111	58 610 463

3. L'état d'évolution des capitaux propres :

(Exprimé en Dinars Tunisien)

Désignation	Capital social	Réserves légales	Prime de fusion	Prime d'émission	Résultats reportés	Résultat de l'Exercice	Total des capitaux propres
Soldes au 31/12/2021 Après affectation	20 000 000	581 422	8 595	2 109 000	1 426 790	-	24 125 807
Résultat au 31/12/2022						6 369 579	6 369 579
Affectation et imputations (AGO 21/03/2023)		389 818			5 979 760	(6 369 579)	-
Distribution des Dividendes (AGO 21/03/2023)					(4 600 000)		(4 600 000)
Soldes au 31/12/2022 Après affectation	20 000 000	971 240	8 595	2 109 000	2 806 551	-	25 895 386

4. La liste des membres du conseil d'administration :

Mandats d'administrateurs dans d'autres sociétés

Membre	Activité principale	Mandats d'administrateurs
Nouri Chaabane	Président du Conseil d'Administration	Société Chabaane & Cie
		Hôtel Palace
		Les carrières l'essor
		Sté International des Sciences, Arts et Technologiques
		Sté International pour les Sciences de l'Entreprise
Moneim Boussarsar	Directeur Général	C.M.E
		Sté International des Sciences, Arts et Technologiques
		Sté International pour les Sciences de l'Entreprise
Marouene Belkhouja	Directeur Général Adjoint	-
C.I.M	Promotion Immobilière	Sté International des Sciences, Arts et Technologiques
		Sté International pour les Sciences de l'Entreprise
Amen allah Ben Tmessek	Homme d'Affaire	Sté International des Sciences, Arts et Technologiques
		Sté International pour les Sciences de l'Entreprise

Ammar Marzouki	Directeur Général	-
Ridha Marzouki	Homme d'Affaire	-
Hôtel Palace	Hôtellerie	Sté International des Sciences, Arts et Technologiques
		Sté International pour les Sciences de l'Entreprise
		Les carrières l'essor
ATID SICAF	Investissement & Développement	-
Malek Ghenima	Enseignant Universitaire	-
Slaheddine Malouch	Ingénieur Conseil en génie civil	-
Habib Benhadj Kouider	Consultant en Finance	SOMOCER

بلاغ الشركات

معلومات ما بعد الجلسة العامة العادية

الشركة التونسية لصناعة الحديد

الفولاذ

مقرها الاجتماعي : المعمل – طريق تونس كلم 3 – 7050 منزل بورقيبة

اثر انعقاد الجلسة العامة العادية بتاريخ 15 فيفري 2023، تنشر الشركة التونسية لصناعة الحديد الفولاذ ما يلي:

1. القرارات المصادقة عليها
2. القوائم المالية بعد توزيع النتائج
3. قائمة الأموال الذاتية بعد التخصيص
4. قائمة اعضاء مجلس الادارة

1.القرارات المصادقة عليها

- اللائحة الأولى:

تسجل الجلسة العامة العادية للشركة التونسية لصناعة الحديد "الفولاذ" التأخير الحاصل في دعوتها وتصادق على انعقادها.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع

- اللائحة الثانية:

بعد الاطلاع على تقرير مجلس الإدارة المتعلق بالسنة المحاسبية 2021 والتقرير العام لمراقبي الحسابات والإيضاحات الإضافية المقدمة، تصادق الجلسة العامة العادية على تقرير مجلس الإدارة وعلى القوائم المالية للشركة المتعلقة بالسنة المحاسبية المنتهية في 31 ديسمبر 2021 طبقا للصيغ التي قدمت عليها.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع

- اللائحة الثالثة:

بعد الاطلاع على التقرير الخاص لمراقبي الحسابات طبقا لأحكام الفصل 200 من مجلة الشركات التجارية، تصادق الجلسة العامة على مجمل العمليات الخاضعة للفصل القانوني سالف الذكر وذلك طبقا للصيغ التي قدمت عليها.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع

- اللائحة الرابعة:

تصادق الجلسة العامة العادية على اقتراح مجلس الإدارة القاضي بتخصيص نتيجة السنة المحاسبية السلبية لسنة 2021 باعتبار التعديلات المحاسبية كما يلي:

الوحدة [الدينار]	
-25 889 345.868	النتيجة الصافية قبل التعديلات المحاسبية
2 561 614.151	الاستهلاكات المؤجلة
-23 327 731.717	باقي النتيجة المحاسبية بعد التبويب
-398 878 672.740	مجموع النتائج المؤجلة بعد التبويب

تمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع

- اللائحة الخامسة:

تبرئ الجلسة العامة العادية ذمة أعضاء مجلس الإدارة إبراء تاما بعنوان تصرفهم بالنسبة للسنة المحاسبية 2021.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع

- اللائحة السادسة:

تحدد الجلسة العامة العادية مبلغ منحة الحضور لأعضاء مجلس الإدارة بما قيمته 3500 دينار خام لكل عضو، طبقا للترتيب الجاري بها العمل.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع

- اللائحة السابعة:

تقرر الجلسة العامة العادية منح مكافأة لأعضاء اللجنة الدائمة للتدقيق المنبثقة عن مجلس الإدارة بمبلغ قدره 3000 دينار خام لكل عضو بعد الحصول على الموافقة الكتابية لمصالح رئاسة الحكومة في الغرض.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع

- اللائحة الثامنة:

تصادق الجلسة العامة العادية على تعيين السيدين الآتي ذكرهما بالجدول التالي والتي تنتهي مدة نيابتهما بانعقاد الجلسة العامة العادية التي تبت في حسابات سنة 2021.

المدة النيابة	العضو المغادر	العضو الجديد
- تنتهي الفترة النيابة لدى التثام الجلسة العامة العادية التي تبت في حسابات سنة 2021.	- منير مخلوف	- سامي القبطي، متصرف ممثل الدولة
	- فاكر حلاب	- إبراهيم الكوكي، متصرف ممثل البنك المركزي التونسي

تمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع

- اللائحة التاسعة:

طبقا للفصل 22 من القانون الأساسي المتعلق بالتجديد الدوري لعضوية مجلس الإدارة، تصادق الجلسة العامة العادية على تجديد عضوية أعضاء مجلس الإدارة المنتهية، لمدة ثلاث سنوات تنتهي لدى التمام الجلسة العامة العادية التي تبت في حسابات سنة 2024. في ما عدى

عضوية شركة البنيان والتي تنتهي لدى التمام الجلسة العامة العادية التي تبت في حسابات سنة 2022.

اعتبارا لما سبق، تكون تركيبة مجلس الإدارة كالآتي:

متصرف ممثل الدولة والرئيس المدير العام	سامي القبطني
متصرف ممثل الدولة (رئاسة الحكومة)	أحمد بعطوط
متصرفة ممثلة الدولة (وزارة الصناعة والمناجم والطاقة)	بثينة بوكمشة
متصرف ممثل الدولة (وزارة الصناعة والمناجم والطاقة)	سامي زارعي
متصرف ممثل الدولة (وزارة المالية)	أحمد الغريبي
متصرف ممثل الدولة (وزارة التجارة وتنمية الصادرات)	محمد جابر حريز
متصرف ممثل الدولة (وزارة الاقتصاد والتخطيط)	سفيان نعمان
متصرف ممثل الدولة (البنك المركزي التونسي)	إبراهيم الكوكي
متصرف، مساهم	الشركة التونسية للبنك
متصرف، مساهم	شركة البنيان

تمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع

- اللائحة العاشرة:

تعطى كل الصلاحيات للممثل القانوني للشركة أو من ينوبه لغرض إتمام الإجراءات القانونية اللازمة المتعلقة بالتسجيل والإيداع والنشر.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع

2. القوائم المالية بعد توزيع النتائج

الشركة التونسية لصناعة الحديد "الفلاد"
الموازنة
سنة محاسبية مختومة في 31 ديسمبر 2021
(بالدينار)
(بعد قرار تخصيص نتيجة سنة 2021)

الأصول

2021	إيضاحات	بيانات
		الأصول
		الأصول غير الجارية
341 910		الأصول الثابتة
-293 363	أ 1	الأصول غير مادية تطرح الإستهلاكات
48 547		المجموع
264 582 952		الأصول الثابتة المادية
-250 037 016	أ 2	تطرح الإستهلاكات والمدخرات
14 545 936		المجموع
5 220 254		الأصول المالية
- 1 242 620	أ 3	تطرح الإستهلاكات و المدخرات
3 977 634		المجموع
18 572 117		مجموع الأصول الثابتة
18 572 117		مجموع الأصول غير الجارية
83 972 636		الأصول الجارية
-13 257 144	أ 4	المخزونات تطرح المدخرات
70 715 492		المجموع
78 687 544		الحرقاء والحسابات المتصلة بهم
-17 299 576	أ 5	تطرح المدخرات
61 387 968		المجموع
28 211 824		أصول جارية أخرى
-3 728 588	أ 6	تطرح المدخرات
24 483 236		المجموع
55 816 437	أ 7	السيولة و ما يعادل السيولة
212 403 133		مجموع الأصول الجارية
230 975 250		مجموع الأصول

الشركة التونسية لصناعة الحديد "الفلاد"
الموازنة
سنة محاسبية مختومة في 31 ديسمبر 2021
(بالدينار)
(بعد قرار تخصيص نتيجة سنة 2021)

الأموال الذاتية والخصوم:

2021	إيضاحات	بيانات
		الأموال الذاتية
53 339 520		رأس المال الإجتماعي
7 957 054		الإحتياطيات
4 563 154		الأموال الذاتية الأخرى
0		التعديلات المحاسبية
-398 878 673	أ 8-1	النتائج المؤجلة
-333 018 945	أ 8	مجموع الأموال الذاتية قبل احتساب نتيجة السنة
0		نتيجة السنة المحاسبية
-333 018 945		مجموع الأموال الذاتية بعد التخصيص
		الخصوم
		الخصوم غير الجارية
0		القروض
1 944 593		المدخرات
4 737 854		خصوم غير جارية أخرى
6 682 447	أ 9	مجموع الخصوم غير الجارية
		الخصوم الجارية
172 445 246	أ 10	المزودون و الحسابات المتصلة بهم
133 573 616	أ 11	الخصوم الجارية الأخرى
251 292 886	أ 12	المساعدات البنكية و غيرها من الخصوم المالية
557 311 748		مجموع الخصوم الجارية
563 994 195		مجموع الخصوم
230 975 250		مجموع الأموال الذاتية و الخصوم

3. قائمة الأموال الذاتية بعد التخصيص

Unité : Dinars

	Capital	Réserve Légale	Réserve pour Réinvestissement Exonéré disponible	Reserve à régime Spécial devenue Disponible	Résultats Reportés	Résultat de L'exercice	Total
Soldes au 31/12/2021 Avant Affectation	53.339.520	657.267	4.563.154	7.299.787	-372.989.327	-25889346	-333.018.945
Affectation des Résultats suivant Décision de l'AGO du 15/02/2023	-	-	-	-	-25.889.346	44.803.597	-
Soldes au 31/12/2021 Après Affectation des Résultats suivant Décision de l'AGO du 15/02/2023	53.339.520	657.267	4.563.154	7.299.787	-398.878.673	0	-333.018.945

4. قائمة اعضاء مجلس الادارة

الاسم واللقب	الهيكل الممثل	تاريخ العضوية	مدة العضوية	النشاط المهني الرئيسي	العضوية في مجالس إدارات شركات أخرى
سامي القبطي	الدولة	09 سبتمبر 2022	03 سنوات إلى غاية الجلسة العامة العادية التي تبت في حسابات سنة 2024	الرئيس المدير العام	فضاء الأنشطة الاقتصادية بينزرت
أحمد بعطوط	رئاسة الحكومة	13 سبتمبر 2018		مراقب عام للمصالح العمومية	لا
بثينة بوكمشة	وزارة الصناعة والمناجم والطاقة	20 سبتمبر 2019		مديرة	لا
سامي زارعي	وزارة الصناعة والمناجم والطاقة	19 أكتوبر 2018		كاهية مدير	لا
أحمد الغربي	وزارة المالية	17 جوان 2020		مدير عام	لا
سفيان نعمان	وزارة الاقتصاد والتخطيط	04 نوفمبر 2016		كاهية مدير	لا
محمد جابر حريز	وزارة التجارة وتنمية الصادرات	30 جويلية 2019		مدير جهوي للتجارة بصفاقس	لا
إبراهيم الكوكي	البنك المركزي التونسي	17 سبتمبر 2021		مدير عام مساعد	لا
ضياء بن عمر	الشركة التونسية للبنك	31 مارس 2022		مدير	انظر القائمة المصاحبة
منير بن حسن	شركة البنين	23 جانفي 2018		03 سنوات إلى غاية الجلسة العامة العادية التي تبت في حسابات سنة 2022	مدير مركزي

LISTE DES SOCIETES DANS LESQUELLES LA STB EST ADMINISTRATEUR

N°	Raison Sociale	N°	Raison Sociale	N°	Raison Sociale
1	ACADEMIE DES BANQUES ET FINANCES	33	Société El Kantaoui du Dévlpmt du Tourisme du Golf	65	ACROPOLIUM DE CARTHAGE
2	STB MANAGER	34	ITECH SIDI BOUZID	66	SEPTH
3	ACTIVHOTELS	35	ITROPICA BEACH	67	SERET ZENITH
4	SICAB	36	KSAR JERBA	68	SHT ISMAIL
5	AGROMED	37	KSAR ROUGE	69	SIBTEL
6	SEDT THALASSA MAHDIA	38	L'IMMOBILIERE DE L'AVENUE	70	Société du Pôle de Compétitivité El Fejja
7	STB SECURITE ET GARDIENNAGE	39	LA TURQUOISE HOTEL ALMAZ	71	CAP BANK (ex Banque d'Affaires de Tunisie)
8	AZUREA (en veilleuse)	40	LELLA HADHRIA	72	SICAV L'EPARGNANT
9	BELLA VISTA	41	LES IMPRIMERIES REUNIES	73	SICAV L'INVESTISSEUR
10	BIZERTA RESORT	42	LES LILAS	74	SIDCO SICAR
11	BLIBANE	43	LES MIMOSAS	75	SMALT INVESTISSEMENT
12	BOUMAKHLOUF	44	MARINA HAMMAMET SUD	76	SNR
13	GOLF DES OASIS	45	MARINA HOTELS	77	AIL
14	CARTHAGO	46	MGERT	78	ATI
15	CDC DEVELOPPEMENT	47	MONETIQUE TUNISIE	79	SICAV AVENIR
16	CEDRIANOTEL	48	MONTAZAH TABARKA	80	STRC
17	CLIMATS KINZA	49	NEPTUNE	81	SODEK SICAR
18	COTUNACE	50	PALMYRE	82	SODESIB
19	COTUSAL	51	PHEBUS	83	SODET SUD
20	CTA	52	PRIMAVERA Hôtel Shalimar	84	SODICAB
21	DAR CHERAIET	53	RIBAT	85	SODINO
22	EDDKHILA	54	ROSA BEACH	86	SODIS SICAR
23	EL FOULEDH	55	SAHARA EVASION	87	SONIBANK
24	EL KANAOUET	56	SED HERGLA	88	SORETRAS
25	EL MANSOUR TABARKA	57	SED SOUSSE NORD	89	SOTUGAR
26	EL OLF	58	SEDS (Administrateur délégué)	90	SOTULUB
27	ELDORADO	59	STB FINANCE	91	STAR
28	ENTREPOTS FRIGORIFIQUES DU SAHEL	60	Société Hôtelière et Touristique du Sahel HOTEL LIBERTY RESORT	92	STPI
29	FOIRE INTERNATIONALE DE GABES	61	AGENCE TUNISIENNE D'INTERNET	93	Société Tunisienne du Développement du Golf
30	FRDCM	62	STB MOYENS GENERAUX	94	STS
31	GEVE	63	TUNISIE TITRISATION	95	STUFIT
32	GIKTIS	64	STB SICAR	96	SUN GARDEN
97	GOLDEN BEACH	103	STBG	109	TAPARURA
98	WIFAK INTERNATIONAL BANK	104	STGH THALASSA MONASTIR	110	TECHNOPOLE BORJ CEDRIA
99	GREEN GOLF	105	STI	111	TECHNOPOLE SIDI THABET
100	HELYA TOURS	106	ITC ESMERALDA	112	TF BANK
101	HOUDA	107	VERITAS	113	TUNIS RE
102	INTER BANK SERVICES	108	STB INVEST		

قائمة الشركات التي تتمتع شركة البنيان بمقعد في مجالس إدارتها خلال
سنة 2019

العدد الترتبي	الشركات	المدة النيابية
1	BH EQUITY تنمية BH	2019-2017
2	BH LEASING إيجار BH	2019-2017
3	سوتاسيب القيروان SOTACIB-KAIROUAN	2021-2019
4	الشركة التونسية الأندلسية للإسمنت الأبيض SOTACIB	2021-2019
5	شركة الفولاذ EL FOULEDH	2019-2017
6	شركة التنمية والإستثمار للجنوب SODIS SICAR	2020-2018
7	الشركة التونسية للشحن والترصيف STAM	2019-2017
8	قصر المعارض سوسة الدولي PEFIS	2020-2018
9	شركة التجاري سيكار ATTJARI SICAR	2020-2018
10	شركة النقل الجهوي بالكاف SRTK	2019-2017
11	شركة النقل الجهوي ببيزرت SRTB	2019-2017
12	الشركة التونسية للهندسة و الإنشاء الصناعي TECI	2021-2019
13	الشركة الجهوية للنقل بسليانة (ممثل عن الشركة الجهوية للنقل بالكاف) *	2019-2017
14	الشركة العامة للمقاولات والمعدات والأشغال SOMATRAGET	2019-2017
15	شركة تونس الطرقات السيارة Tunisie Autoroutes	2020-2018
16	شركة جبل الجريصة SDD	2020-2018
17	التونسية للأتريانات ATI	2019-2016
18	شركة التنمية الاقتصادية بالحامة **	2013-2011
19	BH SICAF سيكاف BH	2021-2019
20	شركة خدمات اللف TPS	2021-2019

* لا تمتلك شركة البنيان مساهمة برأس مالها.

** شركة في حالة ركود

معلومات ما بعد الجلسة العامة الخارقة للعادة

الشركة التونسية لصناعة الحديد

الفولاذ

مقرها الاجتماعي : المعمل – طريق تونس كلم 3 – 7050 منزل بورقيبة

اثر انعقاد الجلسة العامة العادية بتاريخ 15 فيفري 2023، تنشر الشركة التونسية لصناعة الحديد الفولاذ القرارات المصادقة عليها.

- اللائحة الأولى:

إن الجلسة العامة الخارقة للعادة بعد أن لاحظت أن مجموع الأموال الذاتية أصبحت بتاريخ 31 ديسمبر 2021 دون نصف رأس مال الشركة وبعد الاطلاع على التقرير المعروض عليها من طرف مجلس الإدارة، تقرر مواصلة نشاط الشركة باعتبار برنامج إعادة الهيكلة الجاري عرضه على رئاسة الحكومة. تمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع

- اللائحة الثانية:

إن الجلسة العامة الخارقة للعادة، بعد الاطلاع على المذكرة المقدمة من مجلس الإدارة وعلى جدول المقارنة المتعلق بتنقيح فصول العقد التأسيسي للشركة، تقرر تنقيح وإعادة صياغة الفصول 2-4-5bis-6-7-6bis-7bis-8-9-10-11-16-20-23-25-26-32-34-35-36-37-38-39-45-49-50-51-52 وحذف الفصول 21-32-56 ومطابقتها مع مجلة الشركات التجارية حسب ما تم تنقيحها بالقانون عدد 47 لسنة 2019 المتعلق بتحسين مناخ الاستثمار وذلك وفق النسخة المصاحبة من العقد التأسيسي للشركة والتي تعدّ جزءاً لا يتجزأ من هذا المحضر.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع

- اللائحة الثالثة:

تعطى كلّ الصّلاحيّات للممثل القانوني للشركة أو من ينوبه لغرض إتمام الإجراءات القانونية اللازمة المتعلقة بالتسجيل والإيداع والنشر.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع

AVIS DES SOCIÉTÉS(*)

ETATS FINANCIERS

SOCIETE : BH ASSURANCE

Siège social : Lot AFH BC5 Centre Urbain Nord- Tunis -1003

La société BH ASSURANCE publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 25 Avril 2023. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : M Tarek ZAHAF et M Sofiane Ben Amira.

(*) Le présent avis annule et remplace celui publié au Bulletin officiel du CMF N°6829 en date du 28 Mars 2023

BILAN
Arrêté au 31/12/2022
(Unité: En Dinars)

Annexe n°1

Actifs du Bilan

	31/12/2022			31/12/2021
	brut	amortissement provisions	net	net
AC 1 Actifs incorporels				
AC11 Investissements de recherche et développement				
AC12 Concessions, brevets, licences, marques	7 494 941	3 925 013	3 569 928	1 475 304
AC13 Fonds commercial				
AC14 Acomptes versés				
	7 494 941	3 925 013	3 569 928	1 475 304
AC 2 Actifs corporels d'exploitation				
AC21 Installations techniques et machines	4 775 553	3 054 865	1 720 688	1 390 436
AC22 Autres installations, outillage et mobilier	543 919	476 700	67 219	91 798
AC23 Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours				
	5 319 472	3 531 565	1 787 907	1 482 234
AC 3 Placements				
AC31 Terrains et constructions				
AC311 Terrains et constructions d'exploitation	4 848 531	2 289 054	2 559 477	2 736 079
AC312 Terrains et constructions hors exploitation	7 592 437	5 246 551	2 345 886	2 704 298
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations				
AC321 Part dans des entreprises liées	12 332 421	2 237 621	10 094 800	9 897 631
AC322 Bons obligations émis par les entreprises liées et créances sur ces entreprises	14 325 000		14 325 000	15 345 000
AC323 Parts dans des entreprises avec un lien de participation				
AC324 Bons et obligations émis par les entreprises avec lesquelles l'entreprise d'assurance a un lien de participation et créances sur ces entreprises				
AC33 Autres placements financiers				
AC331 Actions autres titres à revenu variable et part dans FCP	18 632 306	2 058 696	16 573 610	18 831 461
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe	116 829 695	500 000	116 329 695	92 230 061
AC333 Prêts hypothécaires				
AC334 Autres prêts	1 229 147		1 229 147	1 289 610
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	24 700 000		24 700 000	15 000 000
AC336 Autres	23 985 876	1 964 176	22 021 700	19 406 877
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	651 555		651 555	682 358
	225 126 968	14 296 098	210 830 870	178 123 375
AC 4 Placements représentant les provisions techniques afférantes aux contrats en unité de compte				
AC 5 Part des réassureurs dans les provisions techniques				
AC510 Provisions pour primes non acquises	10 421 048		10 421 048	8 823 993
AC520 Provision d'assurance vie	48 015 953		48 015 953	44 641 935
AC530 Provision pour sinistres (vie)	15 598 465		15 598 465	14 177 140
AC531 Provision pour sinistres (non vie)	15 501 968		15 501 968	11 029 763
AC570 Provisions techniques des contrats en unités de compte				
	89 537 434		89 537 434	78 672 831
AC 6 CREANCES				
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611 primes acquises et non émises	4 272 966		4 272 966	3 836 821
AC612 autres créances nées d'opération d'assurance directe	64 099 182	13 534 334	50 564 848	41 934 627
AC613 créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance				
AC62 Créances nées d'opération de réassurance	7 607 369	1 060 238	6 547 131	4 733 314
AC63 Autres créances				
AC631 personnel	261 672		261 672	95 679
AC632 Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques	52 628		52 628	595 634
AC633 Débiteurs divers	1 787 554	58 405	1 729 149	1 568 937
AC64 Créances sur ressources spéciales				
	78 081 371	14 652 977	63 428 394	52 765 012
AC 7 Autres éléments d'actif				
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	64 444 090		64 444 090	61 574 916
AC72 Charges reportées				
AC721 Frais d'acquisition reportés	2 644 691		2 644 691	2 522 301
AC722 Autres charges à répartir				
AC73 Comptes de régularisation actif				
AC731 intérêts et loyers acquis non échus				
AC732 estimations de réassurances - acceptation	291 469		291 469	174 000
AC733 autres comptes de régularisation	6 751 769		6 751 769	5 190 941
AC74 Ecart de conversion	201 591		201 591	523 336
AC75 Autres				
	74 333 610		74 333 610	69 985 494
	479 893 796	36 405 653	443 488 143	382 504 250

BILAN
Arrêté au 31/12/2022
(Unité: En Dinars)

Annexe n°2	31/12/2022	31/12/2021
Capitaux propres et passifs du bilan		
Capitaux propres		
CP1 capital social ou fonds équivalent	13 300 000	13 300 000
CP2 réserves et primes liées au capital	45 253 759	34 980 621
CP3 rachat d'actions propres		
CP4 autres capitaux propres	19 066 799	18 566 799
CP5 résultat reportés	174 665	721 175
total capitaux propres avant resultat de l'exercice	77 795 223	67 568 595
CP6 résultat de l'exercice	13 306 391	13 147 954
total capitaux propres avant affectation	91 101 614	80 716 549
Passif		
PA1 Atres passifs financiers		
PA11 emprunt obligataires		
PA12 TCN émis par l'entreprise		
PA13 autres emprunts		
PA14 dettes envers les établissements bancaires et financiers		
PA2 Provisions pour autres risques et charges		
PA21 provisions pour pensions et obligations similaires		
PA22 provisions pour impots		
PA23 autres provisions	402 110	816 565
PA3 Provisions techniques brutes		
PA310 provision pour primes non acquises	25 998 825	25 355 500
PA320 provision pour assurance vie	146 166 097	118 933 594
PA330 provision pour sinistres (vie)	24 814 370	22 424 321
PA331 provision pour sinistres (non vie)	68 832 210	60 048 362
PA340 provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (vie)		
PA341 provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (non vie)	804 076	986 073
PA350 provision pour égalisation et équilibrage		
PA360 autres provisions technique (vie)		
PA361 autres provisions technique (non vie)		
	266 615 578	227 747 850
PA4 Provisions techniques de contrat en unités de compte		
PA5 Dettes pour dépôts en espèces recues des cessionnaires	57 493 904	48 993 088
	57 493 904	48 993 088
PA6 Autres Dettes		
PA61 dettes nées d'opérations d'assurances directe	6 949 708	5 036 821
PA62 dettes nées d'opérations de Réassurances	5 389 180	5 232 132
PA621 parts des réassureurs dans les créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance		
PA622 autres		
PA63 autres dettes		
PA631 dépôts et cautionnements recues	463 997	448 019
PA632 personnel	20 946	16 594
PA633 etat ,organismes de sécurités sociale,collectivités publiques	3 438 856	2 425 740
PA634 créditeurs divers	6 175 822	5 658 269
PA64 ressources spéciales		
	22 438 509	18 817 575
PA7 Autres passifs		
PA71 comptes de régularisation passif		
PA710 report commissions recues des reassureurs	1 196 987	
PA711 estimation de réassurance-rétrocession		
PA712 autres comptes de régularisation passif	4 239 441	5 412 623
PA72 écart de conversion		
	5 436 428	5 412 623
	443 488 143	382 504 250

Etat de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non Vie
Arrêté au 31/12/2022
(Unité: En Dinars)

Annexe 3

Etat de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non Vie		OPERATIONS BRUTES 31/12/2022	CESSIONS ET RETROCESSIONS 31/12/2022	OPERATIONS NETTES 31/12/2022	OPERATIONS NETTES 31/12/2021
PRNV 1	<u>Primes acquises</u>				
PRNV11	Primes émises et acceptées	93 706 798	-15 962 474	77 744 324	78 318 544
PRNV12	Variation de la provision pour primes non acquises	-643 325	1 597 055	953 730	-578 580
		93 063 473	-14 365 419	78 698 054	77 739 964
PRNT3	<u>Produits de placements alloués , transférés de l'etat de résultat</u>	6 095 254		6 095 254	4 793 344
PRNV2	<u>Autres produits techniques</u>				
CHNV1	<u>Charges de sinistres</u>				
CHNV11	Montants payés	-55 749 479	2 605 161	-53 144 318	-48 759 473
CHNV12	Variation de la provision pour sinistres	-8 783 848	4 472 206	-4 311 642	-3 944 944
		-64 533 327	7 077 367	-57 455 960	-52 704 417
CHNV 2	<u>Variation des autres provisions techniques</u>	164 352		164 352	-262 104
CHNV3	<u>Participation aux bénéfices et ristournes</u>	-606 182		-606 182	-381 168
CHNV 4	<u>Frais d'exploitation</u>				
CHNV41	Frais d'acquisition	-9 419 305		-9 419 305	-10 066 475
CHNV42	Variation du montant des frais d'acquisition	122 389	-1 196 987	-1 074 598	236 864
CHNV43	Frais d'administration	-15 163 381		-15 163 381	-14 738 000
CHNV44	commission recues des réassureurs		4 349 043	4 349 043	3 845 935
		-24 460 297	3 152 056	-21 308 241	-20 721 676
CHNV5	<u>Autres charges techniques</u>	-122 997		-122 997	
CHNV6	<u>Variation de la provision pour égalisation et équilibrage</u>				
RTNV	Sous Total : Resultat tchnique de l'assurance non vie	9 600 276	-4 135 996	5 464 280	8 463 943

Etat de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance Vie
Arrêté au 31/12/2022
(Unité: En Dinars)

Annexe n° 4

Etat de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance Vie

		OPERATIONS BRUTES 31/12/2022	CESSIONS ET RETROCESSIONS 31/12/2022	OPERATIONS NETTES 31/12/2022	OPERATIONS NETTES 31/12/2021
PRV 1	<u>Primes acquises</u>				
PRV11	Primes émises et acceptées	67 942 823	-24 229 479	43 713 344	32 399 825
		67 942 823	-24 229 479	43 713 344	32 399 825
PRV2	<u>Produits de placements</u>				
PRV 21	Revenus des placements	10 897 351		10 897 351	7 843 241
PRV 22	Produits des autres placements				
PRV 23	Repise de correction de valeur sur placements	275 307		275 307	856 629
PRV 24	Profits provenant de la réalisation des placements et de change				
		11 172 658		11 172 658	8 699 870
CHV1	<u>Charges de sinistres</u>				
CHV11	Montants payés	-22 515 708	7 548 501	-14 967 207	-17 269 512
CHV12	Variation de la provision pour sinistres	-2 390 049	1 421 325	-968 724	-1 837 724
		-24 905 757	8 969 826	-15 935 931	-19 107 236
CHV 2	<u>Variation des autres provisions techniques</u>	-27 232 503	3 374 018	-23 858 485	-10 568 210
CHV3	<u>Participation aux bénéfices et ristournes</u>				
CHV 4	<u>Frais d'exploitation</u>				
CHV41	Frais d'acquisition	-12 632 804		-12 632 804	-11 344 234
CHV42	Variation du montant des frais d'acquisition reportés				
CHV43	Frais d'administration	-3 825 877		-3 825 877	-3 308 825
CHV44	commission recues des réassureurs		11 833 698	11 833 698	10 479 280
		-16 458 681	11 833 698	-4 624 983	-4 173 779
CH V9	<u>Charges de placements</u>				
CHV 91	Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt	-1 419 120		-1 419 120	-1 113 693
CHV 92	Correction de valeur sur placement	-631 541		-631 541	-838 540
CHV 93	Pertes provenant de la réalisation des placements				
		-2 050 661		-2 050 661	-1 952 233
CHV 10	<u>Moins values non réalisées sur placements</u>				
CHNT2	<u>Produits de placements alloués , transférés à l'etat de résultat</u>				
RTV	Sous Total : Resultat tchnique de l'assurance vie	8 467 879	-51 937	8 415 942	5 298 237

ETAT DE RESULTAT
Arrêté au 31/12/2022
(Unité: En Dinars)

Annexe n°5

ETAT DE RESULTAT

		31/12/2022	31/12/2021
RTNV	Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance non vie	5 464 280	8 463 943
RTV	Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance vie	8 415 942	5 298 237
PRNT1	Produits des placements (assurances et /ou réassurances non vie)		
	PRNT11 Revenus des placements	11 053 493	8 542 386
	PRNT12 Produits des autres placements		
	PRNT13 Reprise des corrections de valeur sur placements	279 251	932 988
	PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements		
CHNT1	charges des placements (assurances et /ou réassurances non vie)		
	CHNT11 Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt	-352 948	-406 937
	CHNT12 Correction des valeur sur placements	-640 590	-913 287
	CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements		-186
CHNT2	Produits des placements alloués , transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et /ou de laréassurance non vie	-6 095 254	-4 793 344
PRNT2	autres produits non techniques	225 306	50 263
CHNT3	autres charges non techniques	-9 562	-95 400
	Résultat provenant des activités ordinaires	18 339 918	17 078 663
CHNT4	Impôts sur le résultat	-4 517 268	-2 025 256
CHNT41	Impots sur placments		-1 731 860
	Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	13 822 650	13 321 547
PRNT 4	Gains extraordinaires		
CHNT5	Pertes extraordinaires	-516 259	-173 593
	Résultat extraordinaire	13 306 391	13 147 954
	Resultat net de l'exercice	13 306 391	13 147 954
	CHNT6/PRNT5 Effet des modifications comptables		
	Résultat net de l'exercice après modifications comptables	13 306 391	13 147 954

Etat de flux de trésorerie
Arrêté au 31/12/2022
(Unité: En Dinars)

Annexe n°6

	31/12/2022	31/12/2021
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>		
- Encaissement des primes reçues des assurés	156 135 571	145 015 733
- Sommes versées pour paiement des sinistres	-77 780 540	-76 806 241
- Encaissement des primes reçues acceptations	172 575	18 596
- Sommes versées pour sinistres acceptations		
- Décaissements des primes pour les cessions	-7 651 610	-6 804 690
- Encaissement des sinistres pour les cessions		
- Commissions versées aux intermédiaires	-19 107 136	-18 656 812
- Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-16 626 445	-14 866 128
- Encaissements liés a la cession des placements financiers		
- Taxes sur les assurances versées au trésor	-10 066 024	-13 022 835
- Produits financiers reçus	19 781 252	16 877 018
- Impôt sur les bénéfices payés	-3 733 438	-4 979 288
- Autres mouvements		
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	41 124 205	26 775 353
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements</u>		
- Encaissement provenant de la cession des immobilisations incorporelles et corporelles	179 700	
- Décaissement provenant de l'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles	-2 798 758	-986 340
- Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	-60 700 000	-47 923 000
- Encaissement provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	28 092 027	49 975 542
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-35 227 031	1 066 202
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>		
- Encaissement suite à l'émission des actions		
- Dividendes et autres distributions	-3 028 000	-2 745 000
Flux de trésorerie provenant des activités de financements	-3 028 000	-2 745 000
<u>Variation de trésorerie</u>	2 869 174	25 096 555
<u>Trésorerie de début d'exercice</u>	61 574 916	36 478 361
<u>Trésorerie de fin d'exercice</u>	64 444 090	61 574 916

TABLEAU DES ENGAGEMENTNS RECUS ET DONNES

Arrêté au 31/12/2022

(Unité: En Dinars)

Annexe n°7

TABLEAU DES ENGAGEMENTNS RECUS ET DONNES

	31/12/2022	31/12/2021
ENGAGEMENTS RECUS		
Caution recus des agents généraux	58 331	58 331
Caution et garantie au titres des appels d'offres	580 000	311 711
ENGAGEMENTS DONNES		
Aval caution et garantie au titres des appels d'offres	609 492	424 416
Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
Autres engagements sur titres , actifs ou revenus		
Autres engagements données		
Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution		
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		
Autres valeurs détenues pour compte de tiers		
	1247 823	794 458

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Arrêtées au 31/12/2022

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

DENOMINATION : « BH ASSURANCE »
SIEGE SOCIAL : Lot AFH BC 5 Centre Urbain Nord-Tunis
TELEPHONE : 71 184 200
FAX : 71 184 284
E-MAIL : contact @bh-assurance.com.
FORME JURIDIQUE : Société anonyme faisant appel public à l'épargne
NATIONALITE : Tunisienne
DATE DE CONSTITUTION : 15/09/1995
DUREE : 99 ans
CAPITAL SOCIAL : 13.300.000 de dinars divisés en 2 660.000 actions de valeur nominale 5 dinars chacune entièrement libérées.
EXERCICE SOCIAL : du 1er janvier au 31 décembre de chaque année
REGIME FISCAL : Droit commun
REGISTRE DE COMMERCE : B 150661997
MATRICULE FISCAL : 538 937 C/P/M/000
LEGISLATION APPLICABLE : Loi N° 92-24 du 9 mars 1992 portant promulgation du code des assurances

BRANCHES EXPLOITEES : Toutes branches

PRINCIPAUX REASSUREURS

- SCOR
- HANOVER RE
- CONTINENTAL RE
- TUNIS RE
- MAPFRE

2- CONSEIL D'ADMINISTRATION

- M. TRABELSI AHMED : Président du Conseil

- BH BANK
- BH SICAF
- BH EQUITY
- BH LEASING
- SOCIETE PARTNER INVESTMENT "SPI"
- Mme LAARIBI HAIFA
- M. RADHOUANE ZOUARI
- M. TAREK CHERIF

3- DIRECTION GENERALE

- Mme Dalila BADER : Directeur Général

NOM ET SIEGE DE LA SOCIETE MERE QUI PUBLIE LES COMPTES CONSOLIDES

BH Bank, 18 Avenue Mohamed V -1080- Tunis

4- FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE :

4-1 Faits saillants ayant marqué le secteur des assurances :

- La signature d'une convention de partenariat entre le Comité Général des Assurances (CGA) et la Fédération Tunisienne des Sociétés d'Assurances (FTUSA), pour la lutte contre la fraude et l'escroquerie.

- La poursuite d'un ensemble de projets sectoriels :
 - 1- Le projet de mise en place du référentiel comptable international « IFRS » : L'entrée en vigueur du nouveau référentiel IFRS est prévue pour le 1er janvier 2023 au lieu du 1er janvier 2021.
 - 2- La mise en application, à compter du premier janvier 2022, d'un nouveau cadre réglementaire fixant la base et la méthode de calcul des provisions pour dépréciation des créances sur les assurés et les intermédiaires (Décision n°01-2021 du CGA publiée le 01/12/2021).
 - 3- La révision des méthodes de calcul des délais moyens d'indemnisation dont l'application débutera à compter de l'exercice 2022 (réf : circulaire 258-2010 du 02/10/2010 du Comité Général des Assurances et annexes : correspondance du 11/10/2021), visant l'amélioration de la qualité des services rendus à la clientèle.

4-2 Faits saillants ayant marqué l'activité de la Compagnie :

- Un niveau de croissance de l'activité globale de la compagnie de 9.57% soit un Chiffre d'affaires qui s'est établi à un montant de 161,650 MD contre 147,530MD en 2021, les branches Engenring (55%) les branches vie (25,23%), risques divers (20.46%) , automobile (6,58%) constituent les principaux vecteurs de cette croissance.
- L'instauration d'une contribution sociale de solidarité au profit du budget de l'état prévue par l'article 22 de la loi de finances pour Année 2023 au taux 4 % au lieu de 1% impactant ainsi le résultat de l'exercice par une charge non déductible de 0,516 MD
- Régression sensible du résultat Non-vie qui passe de 8,464 MD enregistré en 2021 à 5,464 MD en 2022.
- Amélioration sensible du résultat Vie qui passe de 5,298 MD enregistré en 2021 à 8,416 MD en 2022 soit un taux de croissance de 58,84 %.
- Amélioration du résultat net qui passe de 13,147 MD enregistré en 2021 à 13,306 MD en 2022 soit un taux de croissance de 1.21%.
- Des engagements techniques de 266,616 MD contre 227.748 MD fin 2021 soit un taux d'évolution de 17,07%.
- L'année 2022 a été caractérisée par une sinistralité clémente pour la branche Non vie par rapport à l'année qui précède, ainsi les charges des prestations passant de 55,967 MD à 64.533 MD soit une évolution 15% par rapport à 2021, et qui provient principalement de la hausse des règlements de la branche incendie, engenring et la branche automobile
- Des produits financiers passant de 16,386 MD fin 2021 à 21,951 MD en 2022 soit une évolution de 34%.

5- PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Société « BH ASSURANCE » sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 26 Juin 2000 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurance et/ou de réassurance.

Les états financiers sont établis en conformité avec le modèle fourni par la norme comptable NC 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et de réassurance.

6- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers de la Société « BH ASSURANCE » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

6.1- Actifs Incorporels

Les actifs incorporels sont constitués de logiciels informatiques et sont évalués au prix d'acquisition historique. Les actifs incorporels sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans.

6.2- Actifs Corporels d'Exploitation

Les actifs corporels d'exploitation comprennent le matériel de transport, le matériel informatique, le matériel et mobiliers de bureau et les aménagements, agencements et installations et sont évalués au prix d'acquisition historique.

Les actifs corporels sont amortis sur la base des durées d'utilisation estimées suivants :

Libellé	Durée d'utilisation	Méthode D'amortissement
Mobiliers et matériels de bureaux	5 ans	Linéaire
Matériel informatique	3 ans	Linéaire
Matériel de transport	5 ans	Linéaire
Agencements aménagements et Installations	10 ans	Linéaire

Les immobilisations dont la valeur est inférieure à 500 DT sont amorties intégralement dès la première année de leur acquisition.

6.3- Placements Financiers

Règles de prise en compte

Les placements financiers sont distingués entre les placements dans des entreprises liées et participations et les autres placements financiers.

Sont considérées comme entreprises liées, les entreprises entre lesquelles une influence notable est exercée directement ou indirectement. Les participations comprennent les parts dans le capital d'autres entreprises destinées à contribuer à l'activité de l'entreprise par la création d'un lien durable.

Les placements financiers sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors frais accessoires d'achat. Ces frais sont constatés en charges de l'exercice.

Règles d'évaluation

Les actifs admis en représentation des provisions techniques sont évalués comme suit conformément à l'arrêté du Ministre des Finances du 28 mars 2005, modifiant l'arrêté du Ministre des Finances du 27 Février 2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation.

Les provisions pour dépréciation représentent la différence négative entre le prix d'acquisition ou la juste valeur ou le coût de production nets des amortissements et la valeur de marché.

Lorsqu'il n'est pas possible de déterminer la valeur de marché, la valeur déterminée sur la base du principe du prix d'acquisition ou du coût de revient est réputée être la valeur de marché.

- **Obligations et titres à revenus fixes :**

Sont évalués à leur prix d'acquisition hors frais accessoires sur achat et hors coupon couru à l'achat.

Une provision pour dépréciation à due concurrence est constituée dès lors qu'un risque de recouvrement et/ou des intérêts est constaté sur ces actifs.

- **Titres à revenus variables :**

Sont évalués au prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats.

Une provision pour dépréciation est constituée :

- Pour les titres cotés en bourse : lorsque le cours moyen des transactions en bourse du mois qui précède la date de clôture des comptes est inférieur au coût d'acquisition.

- Pour les titres non cotés en bourse : lorsque la valeur mathématique de l'exercice clôturé est inférieure au coût d'acquisition.

- La valeur des titres à revenu variable est déterminée séparément pour chaque titre. Une moins-value dégagée sur un titre ne peut être compensée par une plus-value sur un autre titre.

- **Placements en représentations des contrats en unités de compte :**

Doivent être évalués à leur valeur de marché. La différence entre la valeur comptable et la valeur de marché doit être prise en compte dans le résultat.

6.4- Placements immobiliers :

Sont évalués au prix d'acquisition pour les acquisitions à titre onéreux, à la juste valeur pour les acquisitions à titre gratuit et au coût de production pour celles produites par l'entreprise.

- Les constructions font l'objet d'un amortissement sur la durée de vie restante.

- Les parts dans les sociétés à objet foncier non cotées sont évaluées à leur coût d'acquisition.

A la date de l'arrêté des états financiers, il est procédé à l'évaluation :

- Des terrains et des constructions à leur valeur comptable nette des amortissements (pour les biens amortissables.)

6.5 - Les provisions techniques :

L'évaluation des provisions techniques est déterminée selon les méthodes prévues par l'arrêté du Ministre des finances du 27-02-2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation tel qu'il a été modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 mars 2005.

Des provisions techniques suffisantes sont constituées pour permettre à l'entreprise d'honorer, dans la mesure de ce qui est raisonnablement prévisible, les engagements résultant des contrats d'assurance.

- **Provision pour primes non acquises :**

Les primes émises représentent tous les montants de primes reçus ou à recevoir au titre de contrats d'assurance conclus avant la clôture de l'exercice.

La partie des primes émises qui se rapporte à un ou plusieurs exercices ultérieurs est différée par le biais de la dotation à la provision pour primes non acquises, calculée au prorata temporis séparément pour chaque contrat d'assurance.

- Provision d'assurance Vie :

La provision d'assurance Vie, qui comprend la valeur actuarielle des engagements de l'entreprise, nets de primes futures (méthodes prospectives), est calculée séparément pour chaque contrat sur la base suivante :

Pour le produit DHAMEN, la provision mathématique est calculée adhésion par adhésion avec compensation entre les provisions mathématiques positives et les provisions mathématiques négatives et en relevant les taux d'intérêt réels par l'effet de crédit et en affectant l'effet de l'application de la table tunisienne TD 99 à concurrence du 5/5^{ème}.

Pour les contrats : temporaire décès dégressif TDD, crédits commerciaux, mixte, Horizon, la provision mathématique est calculée sur la base de la table tunisienne TD 99.

- Provisions pour sinistres :

Les provisions pour sinistres correspondent au coût total estimé (y compris les frais de gestion) du règlement de tous les sinistres survenus à la clôture de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payées au titre de ces sinistres.

Les provisions pour sinistres résultent d'un calcul séparé pour chaque sinistre qui exclut tout escompte ou déduction.

- Provisions pour égalisation :

La provision d'égalisation comprend les montants provisionnés pour permettre d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir dans le cadre des opérations d'assurance.

- Autres provisions techniques :

Les autres provisions techniques sont composées de la provision pour risques en cours destinée à couvrir les risques à assumer par l'entreprise après la fin de l'exercice, de manière à pouvoir faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais liés aux contrats d'assurance/traités de réassurance en cours, excédant le montant des primes non acquises et des primes exigibles relatives aux dits contrats.

6.6 – Les provisions sur créances :

La méthode de provisionnement des créances nées d'opérations d'assurance directe est celle instaurée par la tutelle (circulaire « CGA » datée du 29 Mars 2017) et par la décision n°01-2021 du CGA publiée le 01/12/2021.

La présente décision fixe les méthodes qui doivent adopter les sociétés d'assurances pour :

- Déterminer la base de calcul des provisions pour dépréciation des créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance

- Calculer le montant des provisions pour dépréciation des créances sur les assureurs et les intermédiaires.

Les sociétés d'assurances sont tenues de calculer les provisions pour dépréciation comme suit :

- Les créances envers les assurés à concurrence de 20% pour les créances datant de (N-1) et 100 % pour les créances datant de (N-2 & antérieures) ;
- Les créances envers les intermédiaires : 100% pour toutes les créances.
- Provisionner la totalité des créances contentieuses
- Provisionner la totalité des primes émises sur les contrats d'assurance auxquels se rapportent les créances contentieuses antérieures ou ultérieures.

La méthode de provisionnement des autres éléments des créances (créances exceptionnelles, qui représentent des sommes importantes, et qui font l'objet d'un suivi particulier de la part de la société d'assurance est calculée au cas par cas relativement à l'échéance de l'impayé, la qualité du créancier et de l'avancement de la procédure du contentieux le cas échéant.

- Les soldes débiteurs des comptes courants cessionnaires sont provisionnés par ancienneté :
2021 (20%) 2020(50 %) 2019 et antérieurs 100 %

6.7- Ventilation des frais généraux par destination :

Les frais généraux sont comptabilisés initialement par nature, puis ventilés par destinations dans les postes des comptes de résultats au moyen de clés de répartition s'appuyant sur des indices d'activité. Les clés de répartition analytique sont objectives et contrôlables.

Les méthodes utilisées pour réaliser l'affectation des frais généraux par nature aux diverses destinations sont :

- Imputation directe sans application de clés pour les charges directement affectables.
- Imputation indirecte des autres frais à partir de clés de répartition suivants : l'effectif – la masse Salariale chiffres d'affaires.

Par ailleurs, la présentation des frais se présentent comme suit :

- Les frais de gestion des placements sont inclus dans les charges des placements ;
- Les frais de règlement des sinistres sont compris dans les charges de sinistres ;
- Les frais d'acquisition des contrats, les frais d'administration et les autres charges techniques apparaissent au niveau de la rubrique « frais d'exploitation » correspondante aux comptes de résultats vie et non vie.

Les commissions reçues des réassureurs sont inscrites en déduction de ce poste dans la mesure que ces Commissions ne sont pas considérées comme un revenu mais comme une couverture des frais de gestion engagés par l'assureur.

Report de commissions reçues des réassureurs : Ce compte enregistre les commissions reçues des réassureurs sur les primes non acquises cédées aux réassureurs.

6.8- Report de commissions reçues des réassureurs :

Les commissions reçues des réassureurs et non acquises au 31-12-2022, sont constatées au niveau du poste **PA-710** « Report commissions cédées aux réassureurs ».

7- NOTES EXPLICATIVES (Les chiffres sont exprimés en DT : Dinars Tunisiens)

A) NOTES SUR LE BILAN

I- NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

AC 1 - Actifs Incorporels

Les actifs incorporels se composent exclusivement de logiciels informatiques dont l'amortissement s'effectue linéairement sur 3 ans. Ils totalisent au 31/12/2022 un montant net de 3 569 928 DT, déterminé comme suit :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2021	Acquisition de l'exercice	Transfert	Valeur Brute Au 31/12/2022	Amortissements			Valeur Nette
					31/12/2021	Dotations		Au 31/12/2022
						31/12/2022	31/12/2022	
Logiciel	4 090 920	659 608		4 750 528	-3 032 176	-892 837	-3 925 013	825 515
Logiciel encours	416 560	2 952 124	624 271	2 744 413	-	-	-	2 744 413
Total	4 507 480	3 611 732	624 271	7 494 941	-3 032 176	-892 837	-3 925 013	3 569 928

AC 2- Actifs Corporels d'Exploitation

Les immobilisations corporelles totalisent au 31/12/2022 un montant net de 1 787 907 DT déterminé comme suit :

Libellé	Valeur Brute	Acquisitions	Cessions	Valeur	Amortissements			Valeur Nette	
	Au	De	de	Brute	31/12/2021	Dotations	Reprise	31/12/2022	Au
	31/12/2021	L'exercice	l'exercice	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2022	31/12/2022	31/12/2022
A.A.I	1 527 730	58 008		1 585 738	-585 802	-125 065		-710 867	874 871
M. Transport	834 661	479 418	242 638	1 071 441	-558 083	-119 482	233 077	-444 488	626 953
M. Informatique	1 958 402	159 972		2 118 374	-1 786 472	-113 038		-1 899 510	218 864
M.M.B	541 882	2 037		543 919	-450 084	-26 616		-476 700	67 219
Total	4 862 675	699 435	242 638	5 319 472	-3 380 441	-384 201	233 077	-3 531 565	1 787 907

AC 3- Placements :

Les placements totalisent au 31/12/2022 un montant net de 210 830 870 DT contre 178 123 375 DT au 31/12/2021 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Terrains et constructions d'exploitation	2 559 477	2 736 079	-176 602
Terrains et constructions hors exploitation	2 345 886	2 704 298	-358 412
Part dans des entreprises liées	10 094 800	9 897 631	197 169
Obligations émises par les entreprises liées	14 325 000	15 345 000	-1 020 000
Actions autres titres à revenu variable et part dans FCP	16 573 610	18 831 461	-2 257 851
Obligations et autres titres à revenu fixe	116 329 695	92 230 061	24 099 634
Autres prêts	1 229 147	1 289 610	-60 463
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	24 700 000	15 000 000	9 700 000
Autres placements financiers	22 021 700	19 406 877	2 614 823
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	651 555	682 358	-30 803
Total	210 830 870	178 123 375	32 707 495

AC 311-Terrains et constructions d'exploitation :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2021	Acquisition ou Cession 2022	Valeur Brute au		Amortissements		Valeur nette au 31/12/2022
			31/12/2022	31/12/2021	Dotations 31/12/2022	31/12/2022	
Terrain Zone Urbaine Nord	1 316 489	-	1 316 489	-	-	-	1 316 489
Immeuble d'exploitation BH ASSURANCE	3 532 042	-	3 532 042	-2 112 452	-176 602	-2 289 054	1 242 988
Total	4 848 531	-	4 848 531	-2 112 452	-176 602	-2 289 054	2 559 477

AC 312-Terrains et constructions hors exploitation :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2021	Acquisition ou Cession 2022	Valeur Brute au		Amortissements	Valeur 31/12/2022	Valeur Nette au 31/12/2022
			31/12/2022	31/12/2021			
Terrains Immeuble K Espace Tunis	424 200	-	424 200	-	-	-	424 200
Immeuble K Espace Tunis (construction)	2 422 800	-	2 422 800	-2 060 376	-121 140	-2 181 516	241 284
Immeuble hors exploitation Immeuble BH ASSURANCE	4 745 437	-	4 745 437	-2 827 763	-237 272	-3 065 035	1 680 402
Total	7 592 437	-	7 592 437	-4 888 139	-358 412	-5 246 551	2 345 886

AC321-Participations dans des entreprises liées :

Libellé	Valeur		Valeur		Provisions		Valeur Nette Au 31/12/2022	
	Brute 31/12/2021	Mvts de l'exercice		Brute 31/12/2022	Dotations / Reprise			
		Acquisitions	Cessions		31/12/2021	31/12/2022		31/12/2022
Total	12 332 421			12 332 421	-2 434 790	197 169	-2 237 621	10 094 800

Entreprises liées	Siège social	Capital						
			Nombre des titres	Part %	Montant Brut	Provisions	Montant net	Résultat 2021
BH LEASING	TUNIS	35 000 000	699999	9,99%	3 156 765	-	3 156 765	1 140 342
BH INVEST	TUNIS	3 000 000	2186	7,28%	218 376	-	218 376	727 082
BH IMMO	TUNIS	15 000 000	61926	41,28%	6 192 600	1 671 021	4 521 579	-3 617 644
BH TECH	TUNIS	800 000	3300	41,25%	330 000	330 000	-	-
BH EQUITY	TUNIS	18 000 000	359640	9,99%	1 798 200	-	1 798 200	1 142 479
BH PRINT	TUNIS	1 400 000	23660	16,90%	236 600	236 600	-	-140 772
BH RECOUVREMENT	TUNIS	2 000 000	39988	19,99%	399 880	-	399 880	319 995
					12 332 421	2 237 621	10 094 800	

**AC322-Bons et obligations émis par les entreprises liées et créances sur ces
Entreprises :**

Libellé	Valeur Brute 31/12/2021	Acquisition 31/12/2022	Cession / tombé	Valeur Nette 31/12/2022
-Emprunt obligataire BH-2009/ Catégorie A	1 725 000			1 725 000
-Emprunt subordonné BH/2015	1 320 000		1 320 000	-
- Emprunt subordonné BH/2017-1	2 100 000		700 000	1 400 000
- Emprunt subordonné BH/2018-1	2 400 000		600 000	1 800 000
-Emprunt obligataire subordonné MODERN LEASING 2018-1	800 000		400 000	400 000
-Emprunt subordonné BH Bank 2021-1 CAT D	7 000 000			7 000 000
-Emprunt subordonné BH LEASING subordonné 2022-1 cat A		2 000 000		2 000 000
Total	15 345 000	2 000 000	3 020 000	14 325 000

AC331-Actions et autres titres à revenu variable et parts dans des FCP :

Valeur Brute 31/12/2021	Acquisitions 2 022	Cessions 2022	Valeur Brute 31/12/2022	Provisions		Valeur Nette 31/12/2022	Valeur nette 31/12/2022	
				31/12/2021	31/12/2022			
					Dotation	Reprise		
21 032 306		2 400 000	18 632 306	-2 200 845	-183 943	326 092	-2 058 696	16 573 610

AC332-Obligations et autres titres à revenu fixe :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2021	Souscription +plus-value de souscription	Remboursement +coût D'acquisition	Valeur Brute au 31/12/2022	Provisions au 31/12/2022	Valeur nette au 31/12/2022
Total Général	92 730 061	32 519 660	8 420 026	116 829 695	-500 000	116 329 695

AC334-Autres prêts :

Libellé	Valeur nette Au 31/12/2021	Prêts accordés au 31/12/2022	Remboursements au 31/12/2022	Valeur Brute au 31/12/2022	Provisions au 31/12/2022	Valeur nette au 31/12/2022
Prêt au personnel (FAS)	1 169 290	458 407	469 244	1 158 453		1 158 453
Autres Prêts	120 320	8 900	58 526	70 694		70 694
Total	1 289 610	467 307	527 770	1 229 147		1 229 147

AC335-Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers :

Ce poste totalise au 31/12/2022 un montant de 24 700 000 DT détaillé comme suit :

Libellé	Valeur nette Au 31/12/2021	Souscription Au 31/12/2022	Rachat Au 31/12/2022	Valeur nette Au 31/12/2022
-Certificats de dépôts	14 000 000	21 500 000	14 000 000	21 500 000
-Compte à terme	1 000 000	2 200 000		3 200 000
Total	15 000 000	23 700 000	14 000 000	24 700 000

AC336-Autres placements financiers :

Libellé	Valeur Brute 31/12/2021	Participation 2022	Recouvrements/ cessions	Valeur Brute 31/12/2022	provisions 31/12/2021	31/12/2022 Dotation	Reprise	Valeur nette 31/12/2022
FONDS GERE BH EQUITY	21 225 876	3 000 000	240 000	23 985 876	-1 818 999	-176 474	31 297	-1 964 176
Total	21 225 876	3 000 000	240 000	23 985 876	-1 818 999	-176 474	31 297	-1 964 176

AC34-Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes :

Libellé	Valeur Nette 31/12/2021	Libération 31/12/2022	Constitution 31/12/2022	Valeur Nette 31/12/2022
Tunis Ré	682 358	686 241	717 044	651 555

AC 5 - Part des réassureurs dans les Provisions Techniques :

La part des réassureurs dans les provisions techniques totalise au 31/12/2022 un montant de 89 537 434 DT. Cette rubrique est détaillée comme suit :

Libellé	Montant Net 31/12/2022	Montant Net 31/12/2021	Variation 31/12/2022
Provisions pour primes non acquises non-vie	10 421 048	8 823 993	1 597 055
Provisions d'assurances vie	48 015 953	44 641 935	3 374 018
Provisions pour sinistres vie	15 598 465	14 177 140	1 421 325
Provisions pour sinistres non-vie	15 501 968	11 029 763	4 472 205
Total	89 537 434	78 672 831	10 864 603

AC 6 – Créances

Cette rubrique se présente comme suit :

Libellé	Montant brut 31/12/2022	Provisions 31/12/2022	Montant net 31/12/2022	Montant net 31/12/2021	Variation
AC 61 -Créances nées d'opérations d'assurances directes	68 372 148	13 534 334	54 837 814	45 771 448	9 066 366
AC 62 -Créances nées d'opérations de réassurances	7 607 369	1 060 238	6 547 131	4 733 314	1 813 817
AC 631-Personnel	261 672	-	261 672	95 679	165 993
AC 632-Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	52 628	-	52 628	595 634	-543 006
AC 633-Débiteurs Divers	1 787 554	58 405	1 729 149	1 568 937	160 212
Total	78 081 371	14 652 977	63 428 394	52 765 012	10 663 382

Il est à noter que pour l'exercice 2022, la société « BH ASSURANCE » a constaté une provision sur les créances pour un montant de 14 652 977 DT détaillée comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
AC612-Contentieux Primes	3333096	2 797 410
AC612 -Affaires directes	7054350	6 258 873
AC612-Agents Généraux	1571438	1 657 632
AC612-Courtiers d'assurance	1575450	2 785 420
AC62 -Créances nées d'opérations de réassurances	1 060 238	1 060 238
AC633-Débiteurs divers	58 405	58 405
Total	14 652 977	14 617 978

AC 7 - Autres Eléments d'Actifs

Le poste « Autres Eléments d'Actifs » totalise au 31/12/2022 un solde de 74 333 610 DT contre un solde de 69 985 494/au 31/12/2021 et se présente comme suit :

Libellé	Montant 31/12/2022	Montant 31/12/2021	Variation
Comptes Banques	64 443 623	61 574 478	2 869 145
Caisse siège	467	438	29
Frais d'acquisition reportés	2 644 691	2 522 301	122 390
Estimations des réassurances	291 469	174 000	117 469
Intérêts sur valeurs mobilières courus et non échus et loyers à recevoir	6 751 769	5 190 941	1 560 828
Autres (Consignations)	201 591	523 336	-321 745
Total	74 333 610	69 985 494	4 348 116

II- NOTES SUR LES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS DU BILAN

CP - Capitaux Propres

A la date du 31/12/2022 le capital social s'élève à 13 300 000 DT composé de 2 660 000 actions d'une valeur nominale de 5 DT libéré en totalité.

La structure du capital social se présente comme suit :

Noms des actionnaires	Nbre d'actions	Valeur Nominale	MONTANT		Pourcentage du capital détenu
			Libéré	Non Libéré	
<u>Sociétés du groupe</u>					
BH BANK	635 596	5	3 177 980	3 177 980	23,89%
BH SICAF	248 968	5	1 244 840	1 244 840	9,36%
BH EQUITY	159 240	5	796 200	796 200	5,99%
BH INVEST	45 924	5	229 620	229 620	1,73%
BH LEASING	46 617	5	233 085	233 085	1,75%
Total	1 136 345		5 681 725	5 681 725	42,72%
<u>Administrateurs</u>	398 851	5	1 994 255	1 994 255	14,99%
<u>Personnes morales</u>	1093873	5	5 469 365	5 469 365	41,12%
<u>Personnes physiques</u>	30 931	5	154 655	154 655	1,16%
Total	1 523 655		7 618 275	7 618 275	57,28%
Total (sociétés du Groupe et autres)	2 660 000		13 300 000	13 300 000	100,00%

Les mouvements sur les capitaux propres de la société se détaillent comme suit :

	Capital social	Réserves légales	Réserves Extraordinaires	Primes d'émission	Réserves pour réinvestissements	Fonds social	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2021	13 300 000	1 330 000	25 597 948	6 600 000	18 566 799	1 452 673	721 175	13 147 954	80 716 549
-Réserves pour réinvestissements exonérés constatées en 2015 Lors de la répartition du résultat de l'exercice 2014 Devenues disponibles et réaffectées en réserves extraordinaires			2 500 000		-2 500 000				
-Affectation des réserves extraordinaires constituées au 31.12.2013 aux résultats reportés Affectation AGO 30/03/2022			-481 536				481 536		
-Résultats reportés provenant des réserves extraordinaires constituées au 31.12.2013							-481 536	481 536	
-Report à nouveau 2020							-721 175	721 175	
-Réserves pour réinvestissements exonéré					3 000 000				-3 000 000
-Fonds social						250 000			-250 000
-Autres						4 674			4 674
-Dividendes personnes morales prélevés sur le bénéfice exercice 2021								-2 444 464	-2 444 464
-Dividendes personnes physiques prélevés sur les résultats reportés provenant réserves extraordinaires 31/12/2013								-481 536	-481 536
-Réserves extraordinaires			8 000 000					-8 000 000	
-Report à nouveau 2021							174 665	-174 665	
-Résultat 31/12/2022								13 306 391	13 306 391
Solde au 31/12/2022	13 300 000	1 330 000	35 616 412	6 600 000	19 066 799	1 707 347	174 665	13 306 391	91 101 614

Résultat par action :

Bénéfice 2021	13 147 954
Bénéfice 2022	13 306 391
Nombre d'actions de (5 DT de nominal) en 2021	2 660 000
Nombre d'actions de (5 DT de nominal) en 2022	2 660 000
Bénéfice par action 2021	4,943
Bénéfice par action 2022	5,002

Résultat de l'exercice

- ❖ Le Résultat Net de la période arrêté au 31/12/2022 est de 13 306 391 DT contre 13 147 954 DT au 31/12/2021 soit une augmentation de 1,21 %.

		31/12/2022	31/12/2021
=	Résultat comptable avant réintégration	18339918	17 078 663
-	RS Libérateur		-1 731 860
	Résultat comptable après réintégration	18339918	15 346 803
+	Réintégrations	1 335 351	3 941 137
-	Déductions	-1 768 789	-10 501 494
	Résultat fiscal avant réinvestissements exonérés	17 906 480	8 786 446
-	Réinvestissements exonérés	-5 000 000	-3 000 000
=	Résultat fiscal	12 906 480	5 786 446
-	Impôt sur les sociétés	-4 517 268	-2 025 256
	Impôt sur les placements		-1 731 860
	Contribution sociale de solidarité (4%)	-516 259	-173 593
=	Résultat Net d'exercice	13 306 391	13 147 954

PA 2 - Provisions pour autres risques et charges :

Le solde de compte totalise un montant de 402 110 DT.

PA 3 - Provisions Techniques Brutes

Provisions Techniques	MONTANT	MONTANT	Variation
	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022
Provisions mathématiques Vie	146 166 097	118 933 594	27 232 503
	146 166 097	118 933 594	27 232 503
Provisions pour primes non acquises			
AUTO	13 706 499	13 173 809	532 690
RISQUES TECHNIQUES ET DIVERS	8 800 973	8 506 604	294 369
INCENDIE	3 027 726	3 175 764	-148 038
TRANSPORT	387 884	420 102	-32 218
GROUPE MALADIE	75 743	79 221	-3 478
	25 998 825	25 355 500	643 325
Provisions pour sinistres à payer			
VIE	24 814 370	22 424 321	2 390 049
GROUPE MALADIE	8 194 103	8 995 055	-800 952
AUTO	43 412 088	39 183 435	4 228 653
RISQUES TECHNIQUES ET DIVERS	8 369 522	6 516 898	1 852 624
INCENDIE	8 984 090	5 039 376	3 944 714
TRANSPORT	-127 593	313 598	-441 191
Non vie	68 832 210	60 048 362	8 783 848
Provision pour participations aux bénéficiaires vie	-		
Provision pour participations aux bénéficiaires non-vie	804 076	986 073	-181 997
Provision pour égalisation et équilibrage			
Autres provisions techniques non-vie			
Total	266 615 578	227 747 850	38 867 728

Les provisions techniques arrêtées au 31/12/2022 totalisent 266 615 578 DT contre 227 747 850 DT au 31/12/2021

PA 5 – Dettes pour dépôt reçus des cessionnaires

Les dettes pour dépôt de réassurance s'élèvent au 31/12/2022 à 57 493 904 DT contre 48 993 088 DT au 31/12/2021.

Libellé	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Dépôt en garantie des PPNA	38 873 452	33 559 967	5 313 485
Dépôt en garantie des PSAP	18 620 452	15 433 121	3 187 331
Total	57 493 904	48 993 088	8 500 816

A 6 - Autres Dettes

Le solde de ce poste est de 22 438 509 DT au 31/12/2022 contre 18 817 575 DT au 31/12/2021 et se détaille comme suit :

Libellé	Montant au 31/12/2022	Montant au 31/12/2021	Variation
-Dettes nées d'opérations d'assurances directes	6 949 708	5 036 821	1 912 887
-Dettes nées d'opérations de réassurances	5 389 180	5 232 132	157 048
-Dépôt et cautionnement reçus	463 997	448 019	15 978
-Personnel	20 946	16 594	4 352
-Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques	3 438 856	2 425 740	1 013 116
-Créditeurs divers	6 175 822	5 658 269	517 553
Total	22 438 509	18 817 575	3 620 934

PA 7 - Autres passifs

Le solde de ce poste est de 5 436 428 DT au 31/12/2022 contre 5 412 623 DT au 31/12/2021 et se détaille comme suit :

- Report commissions reçues des réassureurs 1 196 987 DT (Note CGA datée du 26/12/2022).
- Charges à payer pour un montant 4 182 815 DT
- Produits constatés d'avance pour un montant de 56 626 DT.

III- NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

1- ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE

PRV1- Prime acquises

Le poste « Primes Acquises » totalise 43 713 344 DT au 31/12/2022 contre 32 399 828 DT au 31/12/2021.

Libellé	Montant au 31/12/2022	Montant au 31/12/2021	Variation
Primes émises et acceptées	67 941 858	54 104 695	13 837 163
Primes à annuler			
Variation des primes acquises non émises	965	147 971	-147 006
Sous-total 1	67 942 823	54 252 666	13 690 157
Primes cédées	-24 229 479	-21 852 841	-2 376 638
Total	43 713 344	32 399 825	11 313 519

La répartition ainsi que la structure des primes émises par nature de risque se présentent comme suit :

	31/12/2022	Part	31/12/2021	Part
DECES	39 330 798	57,89%	36 392 579	67,08%
CAPITALISATION	28 584 732	42,07%	17 832 794	32,87%
MIXTE	27 293	0,04%	27 293	0,05%
	67 942 823	100,00%	54 252 666	100,00%

PRV2 - Produits des Placements

Les produits des placements globaux (vie et non vie) de la société totalisent au 31/12/2022 un montant de 21 950 844 DT. La quote-part des produits des placements alloués au compte de résultat technique vie est calculée comme suit (NC 27 arrêté du ministère des finances du 26-06-2000) :

Provision technique vie	x Produits des placements
Capitaux propres + Provisions techniques vie et non vie	

Soit :

- Provisions techniques non-vie	95 635 111
- Provisions techniques vie	170 980 467
- Capitaux propres+ provisions techniques vie et non vie	344 410 801
- Produits des placements globaux	21 950 844

Ainsi, les produits des placements bruts qui se rapportent à l'assurance vie s'élèvent à 10 897 351 DT au 31/12/2022 contre un montant de 7 843 241 DT au 31/12/2021 et la reprise de correction de valeur sur placements totalise un montant de 275 307 DT contre 856 629 DT en 2021.

CHV1- Charges de sinistres

Le poste charges de sinistres totalise 15 935 931 DT au 31/12/2022 contre 19 107 236 DT au 31/12/2021.

Libellé	Montant au 31/12/2022	Montant au 31/12/2021	Variation
Sinistres payés	-22 515 708	-26 348 918	3 833 210
Part des réassureurs dans les sinistres	7 548 501	9 079 406	-1 530 905
Variation des provisions pour sinistres	-2 390 049	-4 126 155	1 736 106
Part des réassureurs dans la variation des prov. pour sinistres	1 421 325	2 288 431	-867 106
Total	-15 935 931	-19 107 236	3 171 305

CHV2- Variation des autres provisions techniques

Le poste variation des autres provisions techniques de l'exercice totalise 27 232 503 DT au 31/12/2022 dont un montant de 3 374 018 DT à la charge du réassureur contre 13 154 258 DT au 31/12/2021 dont 2 586 048 DT à la charge du réassureur.

CHV4- Frais d'Exploitation

Les frais d'acquisition « composés essentiellement des commissions servies aux agents généraux et courtiers d'assurances » totalisent un montant 12 632 804 DT au 31/12/2022 contre 11 344 234 DT au 31/12/2021.

Le poste « Frais d'administration » de la société dégage un montant global (vie/non vie) de 19 706 831 DT au 31/12/2022 contre 18 009 035 DT au 31/12/2021.

Frais Généraux	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Frais du Personnels	9 180 900	8 757 174	423 726
Divers frais d'exploitation	6 531 543	4 539 717	1 991 826
Honoraires commissions et vacations	399 617	569 243	-169 626
Dotation aux amortissements	1 812 052	1 780 343	31 709
Etats impôts et taxes	2 189 664	2 087 608	102 056
Jetons de présence servis	127 500	106 250	21 250
Dotation à la provision pour congés payés	39 151	-131 345	170 496
Dotation à la provision pour créances douteuses	35 000	523 395	-488 395
Dotation à la provision pour dépréciation des titres	360 417	918 267	-557 850
Reprise sur provisions pour dépréciation des titres	-554 558	-1 789 617	1 235 059
Provisions pour risques et charges	-414 455	648 000	-1 062 455
Total	19 706 831	18 009 035	1 697 796

La part attribuée au compte de résultat technique vie au 31/12/2022 est de 3 825 877 DT contre 3 308 825 au 31/12/2021

A noter que la répartition des frais d'administration non directement affectables au titre des périodes concernées a été effectuée sur la base des clés de répartitions suivantes :

Clés de répartition	31/12/2022		31/12/2021	
	Vie	Non Vie	Vie	Non Vie
Effectif	19%	81%	19%	81%
Salaires	19%	81%	19%	81%
Chiffre d'affaires	42%	58%	36,78%	63,22%

La ventilation des charges de personnel :

Charges de personnels	31/12/2022	31/12/2021
Salaires	7 122 075	6 794 814
Pension de retraite	37 748	36 652
Charges sociales	1 422 934	1 364 889
Autres avantages en nature	598 143	560 819
	9 180 900	8 757 174

La ventilation par destination des frais généraux, les frais de gestion de placements ainsi que les dotations aux provisions et aux amortissements est répartie comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Total des charges affectées au compte résultat technique vie	3 825 877	3 308 825
Total des charges affectées au compte résultat technique non-vie	15 163 381	14 738 000
Frais de gestion des placements		
-Etat de résultat vie :	631 541	838 540
- Etat de résultat	640 590	913 287
Reprise de correction de valeur sur placements		
-Etat de résultat vie :	-275 307	-856629
- Etat de résultat	-279 251	-932988
Total	19 706 831	18 009 035

Les commissions reçues des réassureurs au 31/12/2022 sont de 11 833 698 DT contre 10 479 280 DT au 31/12/2021.

CHV9- Charges des Placements

Le compte charges de placements affectés aux comptes de résultat technique vie dégage un solde au 31/12/2022 de 2 050 661 DT contre 1 952 233 DT au 31/12/2021.

Le compte de résultat vie dégage un résultat bénéficiaire au 31/12/2022 de 8 415 942 DT contre 5 298 237 DT au 31/12/2021 soit une augmentation de 58,84 %.

2- ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE :

PRNV1 - Primes Acquises

Le poste « Primes acquises » totalise 78 698 054 DT au 31/12/2022 contre 77 739 964 DT au 31/12/2021 soit une augmentation de 958 090 DT détaillée comme suit :

Libellé	Montant au 31/12/2022	Montant au 31/12/2021	Variation
Primes émises	92 426 722	90 942 697	1 484 025
Acceptations	844 896	730 390	114 506
Primes acquises non émises	710 180	1 528 488	-818 308
Primes à annuler	-275 000	75 280	-350 280
Sous-Total (1) *	93 706 798	93 276 855	429 943
Variation des primes émises non acquises	-643 325	-1 112 496	469 171
Primes acquises	93 063 473	92 164 359	899 114
Primes cédées	-15 962 474	-14 958 311	-1 004 163
Part des réassureurs dans la variation des PPNA	1 597 055	533 916	1 063 139
Total	78 698 054	77 739 964	958 090

* La répartition ainsi que la structure des primes émises par nature de risque se présentent comme suit :

	Réalisations 31/12/2022	Réalisations 31/12/2021	Variation 31/12/2022	Taux Évolution
AUTO	31 609 856	29 657 861	1 951 995	6,58%
ARD	2 756 645	2 288 412	468 233	20,46%
INCENDIE	9 149 749	11 227 190	-2 077 441	-18,50%
ENGINEERING	3 707 911	2 391 705	1 316 206	55,03%
TRANSPORT	4 055 810	4 101 731	-45 921	-1,12%
MALADIE	42 426 827	43 609 956	-1 183 129	-2,71%
<i>Total</i>	93 706 798	93 276 855	429 943	0,46%

PRNT3 - Produits de placements alloués transférés de l'état de résultat

Les produits des placements globaux (vie et non vie) de la société totalisent au 31/12/2022 un montant de 21 950 844 DT. La quote-part des produits des placements alloués au compte de résultat technique non-vie est calculée comme suit (NC 27 arrêté du ministère des finances du 26-06-2000) :

$\frac{\text{Provision technique non vie}}{\text{Capitaux propres + Provisions techniques vie et non vie}} \times \text{Produits des placements}$

Soit :

- Provisions techniques non vie	95 635 111
- Provisions techniques vie	170 980 467
- Capitaux propres+ provisions techniques vie et non vie	344 410 801
- Produits des placements globaux	21 950 844

Ainsi, les produits de placements bruts qui se rapportent à l'assurance non-vie s'élèvent à 6 095 254 DT au 31/12/2022 contre un montant de 4 793 344 DT au 31/12/2021.

CHNV1- Charges de sinistres

Le poste charges de sinistres totalise 57 455 960 DT au 31/12/2022 contre 52 704 417 DT au 31/12/2021.

Libellé	Montant	Montant	Variation
	au 31/12/2022	au 31/12/2021	
Sinistres payés	-55 749 479	-54 901 269	-848 210
Part des réassureurs dans les sinistres	-8 783 848	6 141 796	-14 925 644
Variation des provisions pour sinistres	2 605 161	-1 065 687	3 670 848
Part des réassureurs dans la variation des prov. pour sinistres	4 472 206	-2 879 257	7 351 463
Total	-57 455 960	-52 704 417	-4 751 543

CHNV3- Participations aux bénéfices et ristournes

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à 606 182 DT contre 381 168 DT au 31/12/2021.

CHNV4- Frais d'Exploitation

Les frais d'acquisition « composés essentiellement des commissions servies aux agents généraux et courtiers d'assurances » totalisent un montant de 9 419 305 DT au 31/12/2022 contre 10 066 475 DT au 31/12/2021.

Le poste « Frais d'administration » de la société dégage un montant global (vie/non vie) de 19 706 831 DT au 31/12/2022 DT contre 18 009 035 DT au 31/12/2021.

La part attribuée au compte de résultat technique non-vie au 31/12/2022 est de 15 163 381 DT contre 14 738 000 DT au 31/12/2021.

A noter que la répartition des frais d'administration non directement affectables au titre des périodes concernées a été effectuée sur la base des clés de répartitions suivantes :

Clés de répartition	31/12/2022		31/12/2021	
	Vie	Non Vie	Vie	Non Vie
Effectif	19%	81%	19%	81%
Salaires	19%	81%	19%	81%
Chiffre d'affaires	42 %	58%	36,78%	63,22%

Frais d'acquisition reportés non-vie : Les montants comptabilisés se présentent comme suit :

Exercice	Libération	Constataion	Variation
Au titre de l'exercice 2022	2 522 301	2 644 691	122 389

Les commissions reçues des réassureurs au 31/12/2022 sont de 4 349 043 DT contre 3 845 935 DT au 31/12/2021.

Le compte de résultat non vie dégage un résultat bénéficiaire de 5 464 280 DT au 31/12/2022 contre 8 463 943 DT au 31/12/2021 soit une diminution 35,44%.

ETAT DE RESULTAT :

	31/12/2022	31/12/2021	Variation	Taux
RTNV Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance non-vie	5 464 280	8 463 943	-2 999 663	-35,44%
RTV Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance vie	8 415 942	5 298 237	3 117 705	58,84%
PRNT 1 Produits des placements (assurance et/ou réassurance non vie)				
PRNT11 Revenus des placements	11 053 493	8 542 386	2 511 107	29,40%
PRNT12 Produits des autres placements				
PRNT13 Reprise des corrections de valeur sur placements	279 251	932988	-653 737	-70,07%
PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements				
PRNT2 Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et /ou de la réassurance non-vie				
CHNT1 Charges des placements (assurances et /ou réassurances non-vie)				
CHNT11 Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt	-352 948	-406 937	53 989	-5,77%
CHNT12 Correction des valeurs sur placements	-640 590	-913 287	272 697	-18,94%
CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements		-186	186	
CHNT2 Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et /ou de la réassurance non-vie	-6 095 254	-4 793 344	-1 301 910	-0,15%
PRNT2 Autres produits non techniques	225 306	50 263	175 043	7,48%
CHNT3 Autres charges non techniques	-9 562	-95 400	85 838	631,54%
Résultat provenant des activités ordinaires	18 339 918	17 078 663	1 261 255	7,38%
CHNT4 Impôts sur le résultat	-4517268	-2 025 256	-2 492 012	
CHNT41 Impôts sur placement		-1 731 860	1 731 860	
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	13 822 650	13 321 547	501 103	3,76%
PRNT4 Gains extraordinaires				
CHNT5 Pertes extraordinaires	-516 259	-173 593	-342 666	197,40%
Résultat extraordinaire	13 306 391	13 147 954	158 437	1,21%
Résultat net de l'exercice	13 306 391	13 147 954	158 437	1,21%
CHNT6/PRNT5 Effet des modifications comptables				
Résultat net de l'exercice après modifications comptables	13 306 391	13 147 954	158 437	1,21%

8- Charges des commissions par intermédiaires :

Le montant total des commissions servies aux intermédiaires, (CHV41+CHNV41) s'élevant à la somme de 22 052 109 DT en 2022 contre 21 410 709 DT en 2021, se détaille comme suit :

Catégorie	Montant 2022	Montant 2021
Agents généraux	6 162 523	5 807 994
Courtiers	4 406 497	5 005 921
Autres	11 238 723	10 388 129
Acceptations	244 366	208 665
Total	22 052 109	21 410 709

9-Ventilation des produits non techniques :

Produits non techniques	Montant 2022	Montant 2021
Profit exceptionnel	45 312	49 813
Autres	294	450
Vente matériels de transport	179 700	0
Total	225 306	50 263

10- Ventilation des charges non techniques :

Charges non techniques	Montant 2022	Montant 2021
Autres pertes	9 562	95 400
Total	9 562	95 400

11- Ventilation des pertes extraordinaires :

Pertes extraordinaires	Montant 2022	Montant 2021
Contribution sociale de solidarité 4%	516 259	173 593
Total	516 259	173 593

12- NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE :

1- Flux de trésorerie liés à l'exploitation : 41 124 205 DT

1-1 Encaissements des primes reçues des assurés : 156 135 571 DT.

1-2 Sommes versées pour paiement des sinistres : - 77 780 540 DT.

1-3 Encaissements des primes reçues des acceptations : 172 575 DT.

1-4 Décaissements des primes pour les cessions

Il s'agit de sommes versées aux réassureurs pour un montant de -7 651 610 DT.

1-5 Commissions versées aux intermédiaires : -19 107 136 DT.

1-6 Sommes versées aux fournisseurs et au personnel

- Sommes versées au personnel s'élèvent à - 6 018 314 DT

- Sommes versées aux fournisseurs s'élèvent à -10 608 131 DT.

1-7 taxes sur les assurances versées au trésor

- La taxe sur les assurances s'élève à- 10 066 024 DT.

1-8 produits financiers reçus

- Encaissements intérêts, dividendes, jetons de présence, et autres produits financiers pour un montant total de 19 781 252 DT.

1-9 Impôts sur les bénéfices et impôts divers payés : - 3 733 438 DT.

2- Flux de trésoreries liés aux activités d'investissement : -35 227 031 DT.

- Encaissement provenant de la cession des immobilisations incorporelles et corporelles : 179 700 DT

- Décaissement provenant de l'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles : - 2 798 758 DT

- Décaissement sur acquisitions des placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation pour -60 700 000 DT.

- Encaissements sur cessions des placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation pour 28 092 027 DT.

3/Flux de trésorerie liées aux activités de financements : -3 028 000 DT

- dividendes et autres distributions : - 3 028 000 DT

4/Variation de trésorerie : 2 869 174 DT.

5/Trésorerie de début d'exercice : 61 574 916 DT.

6/ Trésorerie de fin d'exercice 64 444 090 DT.

un lien de participation													
3.3.1 Parts													
3.3.2 Bons et obligations													
3.4 Autres placements financiers	151 277 853	59 686 967	25 587 796	185 377 024	4 519 844	360 417	357 389	4 522 872	180 854 152				
3.4.1 Actions, autres titres à revenu var.	21 032 306		2 400 000	18 632 306	2 200 845	183 943	326 092	2 058 696	16 573 610				
3.4.2 Obligations et autres titres à revenu fixe	92 730 061	32 519 660	8 420 026	116 829 695	500 000			500 000	116 329 695				
3.4.3 Prêts hypothécaire													
3.4.4 Autres prêts	1 289 610	467 307	527 770	1 229 147				0	1 229 147				
3.4.5 Dépôt auprès des établ. bancaires et financiers	15 000 000	23 700 000	14 000 000	24 700 000					24 700 000				
3.4.6 Autres	21 225 876	3 000 000	240 000	23 985 876	1 818 999	176 474	31 297	1 964 176	22 021 700				
3.5 Créances pour espèces déposées	682 358	686 241	717 044	682 356 515 558					651 535				
3.6 Placements des contrats en UC	192 078 600	62 373 208	29 324 840	225 126 968	7 000 591	6 954 634	535 014	360 417	554 558	7 535 605	6 760 493	210 830 870	
TOTAL:	201 448 755	66 684 375	30 191 749	237 941 381	13 413 208	6 954 634	1 812 052	360 417	554 558	233077	14 992 183	6 760 493	216 188 705

C2 - VENTILATION DES PRODUITS ET CHARGES DE PLACEMENTS :

	Autres revenus et frais financiers	Revenus dans les entreprises liées et avec lien de participations	Total
1-Placements immobiliers			
1-1 Immeubles	477 443	993 453	1 470 896
2-Participations			
2-1 Titres émis par l'état ou jouissant de sa garantie	3 283 943		3 283 943
2-2 Emprunts obligataires	5 565 870	1 321 632	6 887 502
2-3 Actions des sociétés cotées en bourse	320 218		320 218
2-4 Parts et actions dans les OPCVM	187 568	27 887	215 455
2-6 Autres actions et valeurs mobilières	1 796 420	61 139	1 830 559
2-7 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	1 541 324	154 433	1 695 757
3- Autres revenus	577 237	6 223 835	6 801 072
Total produits des placements (PRV 2+PRNT 1)	13 723 023	8 782 379	22 505 402
Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêts			- 1 772 068
Frais externes			-1 272 131
Total charges des placements (CHV 9+CHNT 1)			-3 044 199

C3- Etat récapitulatif des placements :

	Valeur Brute	Valeur Nette
Placements immobiliers	18 633 568	9 426 942
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	23 111 294	20 535 665
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe	955 433	955 433
Autre parts d'OPCVM	705 400	655 733
Obligations et autres titres à revenu fixe	131 154 695	130 654 695
Autres placements financiers	23 985 876	22 021 700
Autres prêts et effets assimilés	1 229 147	1 229 147
Dépôt auprès des entreprises cédantes	651 555	651 555
Autres dépôts	24 700 000	24 700 000
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes selon le même détail que ci-dessus		
<i>Total</i>	225 126 968	210 830 870

C4 -RESULTAT TECHNIQUE NON-VIE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE :

	AUTO	ARD	INCENDIE	ENG	TRANSPORT	MALADIE	TOTAL
Primes acquises	31 077 166	2 776 905	9 297 787	3 393 282	4 088 028	42 430 305	93 063 473
Primes émises	31 609 856	2 756 645	9 149 749	3 707 911	4 055 810	42 426 827	93 706 798
Variation des primes non acquises	-532 690	20 260	148 038	-314 629	32 218	3 478	-643 325
Charges de prestation	-21 541 360	-1 009 185	-5 155 394	-2 655 713	-417 079	-33 590 244	-64 368 975
Prestations et frais payés	-17 312 707	-899 847	-1 224 312	-910 928	-655 244	-34 746 441	-55 749 479
Charges des provisions pour prestations diverses	-4 228 653	-109 338	-3 931 082	-1 744 785	238 165	1 156 197	-8 619 496
Solde de souscription	9 535 806	1 767 720	4 142 393	737 569	3 670 949	8 840 061	28 694 498
Frais d'acquisition	-3 098 618	-284 969	-1 641 690	-351 882	-566 959	-3 475 187	-9 419 305
Variation des frais d'acquisition reportés	89 128	-6 535	32 571	9 921	-3674	978	122 389
Frais d'administration	-6 450 092	-569 263	-1 412 700	-1 939 963	-573 840	-4 217 523	-15 163 381
Autres charges techniques	-116 360	-2 240	-3 293	-1 104			-122 997
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-9 575 942	-863 007	-3 025 112	-2 283 028	-1 144 473	-7 691 732	-24 583 294
Produits nets de placements	3 640 424	209 478	766 701	885 416	60 122	533 113	6 095 254
Participation aux résultats	-13785	-2463	-142 649	-8822	-149 675	-288 788	-606 182
Solde financier	3 626 639	207 015	624 052	876 594	-89 553	244 325	5 489 072
Primes cédées	-1 255 537	-1 482 920	-7 064 596	-3 250 431	-2 908 990	-	-15 962 474
Part des réassureurs dans les prestations payées	26 132	794 837	787 367	646 078	350 747	-	2 605 161
Part des réassureurs dans les provisions pour primes non émises		-3 395	-557 984	2 180 068	-21 634	-	1 597 055
Part des réassureurs dans les charges des provisions	-233 022	-439 516	3 854 530	1 295 103	-4 889	-	4 472 206
Commissions reçus des réassureurs-		113 288	1 692 122	365 200	981 446	-	3 152 056
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-1 462 427	-1 017 706	-1 288 561	1 236 018	-1 603 320	-	-4 135 996
Résultat technique	2 124 076	94 022	452 772	567 153	833 603	1 392 654	5 464 280

C5 -RESULTAT TECHNIQUE VIE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE :

	DECES	CAPITAL- ISATION	VIE	Total
Primes	39 330 798	28 584 732	27 293	67 942 823
Charges de prestations	-12 307 523	-10 208 185		-22 515 708
Charges des provisions d'assurance vie	-8 040 971	-21 541 433	-40 148	-29 622 552
Solde de souscription	18 982 304	-3 164 886	-12 855	15 804 563
Frais d'acquisitions	-12 152 021	-480 378	-405	-12 632 804
Frais d'acquisition reportés				-
Autres charges de gestion nettes	-3 060 702	-760 813	-4 362	-3825 877
Charge d'acquisition et de gestion nettes	-15 212723	-1 241 191	-4 767	-16 458 681
Produits nets de placements	6491 314	4636 653	44 691	11 172 658
Charges de placements	-159 388	-465 198	-6 955	-631 541
Participation aux résultats et intérêt techniques	-1269 120	-150 000		-1 419 120
Solde financier	5 062 806	4021 455	37 736	9 121 997
Primes cédées et/ou rétrocédées	-24229 479			-24 229 479
Part des réassureurs dans les charges de prestations	7548 501			7548 501
Part des réassureurs dans les charges de provisions pour sinistres	1421 325			1421 325
Part des réassureurs dans les provisions techniques	3374 018			3374 018
Commissions reçues des réassureurs	11 833 698			11 833 698
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-51 937			-51 937
Résultat technique vie	8 780 450	-384 622	20 114	8 415 942

C6-TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RESULTAT TECHNIQUE VIE

	<i>Total</i>
Primes	67 942 823
Charges de prestations	-22 515 708
Charges des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques	-29 622 552
Solde de souscription	15 804 563
Frais d'acquisitions	-12 632 804
Autres charges de gestion nettes	-3 825 877
Charge d'acquisition et de gestion nettes	-16 458 681
Produits nets de placements	11 172 658
Charges de gestion des placements	-631 541
Participation aux résultats et intérêts techniques	-1 419 120
Solde financier	9 121 997
Primes cédées et/ou rétrocédées	-24 229 479
Part des réassureurs dans les charges de prestations	7 548 501
Part des réassureurs dans les charges de provisions pour sinistres	1 421 325
Part des réassureurs dans les provisions	3 374 018
Commissions reçues des réassureurs	11 833 698
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-51 937
Résultat technique	8 415 942
Informations complémentaires	
Montant des rachats	1 634 810
Sinistres et capitaux échus	20 880 898
Provisions pour sinistres à la clôture	24 814 370
Provisions pour sinistres à l'ouverture	22 424 321
Provisions techniques brutes à la clôture	146 166 097
Provisions techniques brutes à l'ouverture	118 933 594

C7-TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RESULTAT TECHNIQUE NON-VIE

	Total
Primes acquises	93 063 473
Primes émises	93 706 798
Variation des primes non acquises	-643 325
Charges de prestation	-64 368 975
Prestations et frais payés	-55 749 479
Charges des provisions pour prestations diverses	-8 783 848
	164 352
Solde de souscription	28 694 498
Frais d'acquisition	-9 419 305
Frais d'acquisition reportés	122 389
Frais d'administration	-15 163 381
	-122 997
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-24 583 294
Produits nets de placements	6 095 254
Participation aux résultats	-606 182
Solde financier	5 489 072
Primes cédées	-15 962 474
Part des réassureurs dans les primes acquises	1 597 055
Part des réassureurs dans les prestations payées	2 605 161
Part des réassureurs dans les charges de provisions pour prestations	4 472 206
Commissions reçues des réassureurs	3 152 056
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-4 135 996
Résultat technique	5 464 280
Informations complémentaires	
Provisions pour primes non acquises clôture	25 998 825
Provisions pour primes non acquises ouverture	25 355 500
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	68 832 210
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	60 048 362
Provisions pour P.B. non-vie à la clôture	804 076
Provisions pour P.B. non-vie à l'ouverture	986 073
Provision pour égalisation et équilibrage à la clôture	
Provision pour égalisation et équilibrage à l'ouverture	
Autres provisions techniques clôture	
Autres provisions techniques ouverture	

C8-TABLEAU DE VENTILATION DES PRIMES EMISES PAR ZONE GEOGRAPHIQUE ET PAR NATURE DE RISQUE :

	31/12/2022	31/12/2021	Variation
NORD	148 166 841	131 351 670	16 815 171
CENTRE	6 171 324	7 533 088	-1 361 764
SUD	7 311 456	8 644 763	-1 333 307
Total	161 649 621	147 529 521	14 120 100
	31/12/2022	31/12/2021	Variation
DECES	39 330 798	36 392 579	2 938 219
CAPITALISATION	28 584 732	17 832 794	10 751 938
VIE	27 293	27 293	0
Total VIE	67 942 823	54 252 666	13 690 157
AUTO	31 609 856	29 657 861	1 951 995
ARD	2 756 645	2 288 412	468 233
INCENDIE	9 149 749	11 227 190	-2 077 441
ENGINEERING	3 707 911	2 391 705	1 316 206
TRANSPORT	4 055 810	4 101 731	-45 921
MALADIE	42 426 827	43 609 956	-1 183 129
Total NON-VIE	93 706 798	93 276 855	429 943
Total	161 649 621	147 529 521	14 120 100

C9-PARTICIPATION CROISEES :

Titres détenus	Capital social	nombre d'actions souscrites	valeur nominale de l'action	Capital détenu	% de détention BH ASSURANCE /Filiales BH Bank et autres	% de détention Filiales BH Bank/ BH ASSURANCE
BH LEASING	35 000 000	699 999	5	3 156 765	9,99%	1,75%
BH INVEST	3 000 000	2 186	100	218 376	7,28%	1,73%
BH IMMO	15 000 000	61 926	100	6 192 600	41,28%	
BH EQUITY	18 000 000	359 640	5	1 798 200	9,99%	5,99%
BH PRINT	1 400 000	23 660	10	236 600	16,90%	
BH RECOUVREMENT	2 000 000	39 988	10	399 880	19,99%	
BH technologies	800 000	3 300	100	330 000	41,25%	

C10 –ETAT DES REGLEMENTS ET DES PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER :

Année d'inventaire	2018	2019	2020
<i>Inventaire 2020</i>			
Règlements cumulés	27 473 217	28 356 190	26 235 987
Provisions pour sinistres	2 639 746	7 096 956	18 701 198
Total charges des sinistres	30 112 963	35 453 146	44 937 184
Primes acquises	59 711 903	73 674 227	80 835 839
% sinistres / primes acquises	71%	71%	61%

Année d'inventaire	2018	2019	2020	2021	
<i>Inventaire 2021</i>					
Règlements cumulés	27 473 217	28 356 190	21 268 149	26 235 987	
Provisions pour sinistres	2 639 746	7 096 956	11 465 639	18 701 198	
Total charges des sinistres	30 112 963	35 453 146	32 733 788	44 937 184	
Primes acquises	59 711 903	73 674 227	80 835 839	92 164 359	
% sinistres / primes acquises	71%	71%	55%	61%	
Année d'inventaire	2018	2019	2020	2021	2022
<i>Inventaire 2022</i>					
Règlements cumulés	63 992 465	53 670 401	39 200 612	47 771 977	29 157 240
Provisions pour sinistres	6 807 654	6 983 006	8 621 756	14 006 276	25 063 132
Total charges des sinistres	70 800 119	60 653 407	47 822 369	61 778 253	54 220 372
Primes acquises	59 711 903	73 674 227	80 835 839	92 164 359	93 063 473
% sinistres / primes acquises	69%	82%	59%	67%	58%

C11 : Tableau récapitulatif des éléments constitutifs de la participation des assurés aux résultats techniques et financiers au 31/12/2022

Année inventaires	Exercices				
	2018	2019	2020	2021	2022
Participation aux résultats (État de résultat technique) *Participation attribuée à des contrats (Y compris intérêts techniques).		114 921	246 310		
* Variation de la provision pour participation aux bénéfices.	71 199	318 774	239 475	288 021	650 344
Participation aux résultats des contrats d'assurance vie	69 946 055	81 981 078	97 440 424	112 356 465	132549 846
*provisions mathématiques moyennes					
*Montant minimum de participation	-	-	-	-	-
*Montant effectif de la participation dont attribué (y compris intérêts techniques) dont variation de la provision pour PB.	-	-	-	-	-

La première partie du tableau correspond à la décomposition du poste participation aux bénéfices et ristournes de l'état de résultat technique de l'assurance vie en participation attribuée aux contrats et variation de la provision pour participation aux bénéfices. Ces éléments sont obtenus à partir de la nomenclature comptable.

La seconde partie du tableau reprend les éléments suivants :

- Les provisions mathématiques moyennes qui correspondent à la moyenne arithmétique des provisions mathématiques à l'ouverture et à la clôture de l'exercice.
- Le montant minimum de la PB qui est déterminé sur la base des obligations contractuelles en la matière.
- Le montant effectif de la participation aux bénéfices qui reprend le total de la partie (1) du tableau

C12-MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES :

	Capital social	Réserves légalés	Réserves Extraordinaires	Primes d'émission	Réserves pour réinvestissements	fonds social	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2016	13 300 000	1 330 000	2 449 906	6 600 000	11 692 806	997 218	3 753 377	5 122 865	45 246 172
Report à nouveau exercice 2013							-262 716	262 716	
Report à nouveau exercice 2015							-3 490 661	3 490 661	
Réserves extraordinaires exercice 2013			-430 680					430 680	
Résultat reporté									
Affectation AGO du 27/04/2017			3 600 000		2 499 999			-6 099 999	
Dividendes à payer								-2 660 000	-2 660 000
Autres variations						1 083			1 083
Report à nouveau exercice 2013							262 716	-262 716	
Report à nouveau exercice 2016							284 207	-284 207	
Résultat au 31/12/2017								6 146 636	6 146 636
Solde au 31 /12/2017	13 300 000	1 330 000	5 619 226	6 600 000	14 192 805	998 301	546 923	6 146 636	48 733 891
Affectation des réserves extraordinaires constituées au 31.12.2013 aux résultats reportés			-217 284				217 284		
Affectations approuvées par l'A.G.O. du 19/04/2018									
Report à nouveau 2013							-262 716	262 716	
Report à nouveau 2016							-284 207	284 207	
Résultat reportés provenant des réserves extraordinaires constituées au 31.12.2013							-217 284	217 284	
Dividendes versés sur le Bce.2017								-2 660 000	-2 660 000
Réserve extraordinaire			2 000 000					-2 000 000	

	Capital social	Réserves légales	Réserves Extraordinaires	Primes d'émission	Réserves pour réinvestissements	fonds social	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Total
lors de la répartition du résultat de l'exercice 2012 devenues disponibles et réaffectées en réserves extraordinaires			2 152 900		-2 152 900				
Affectation des des réserves extraordinaires constituées au 31.12.2013 aux résultats reportés			-490 000				490 000		
Résultat reportés provenant des réserves extraordinaires constituées au 31.12.2013							-490 000	490 000	
Report à nouveau 2019							-791 736	791 736	
Réserves pour réinvestissements exonéré					4 000 000			-4 000 000	
Fonds social						150 000		-150 000	
Autres						-4778			-4778
Dividendes personnes morales prélevés sur le bénéfice exe 2019								-2 170 000	-2 170 000

	Capital social	Réserves légales	Réserves Extraordinaires	Primes d'émission	Réserves pour réinvestissements	fonds social	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Total
Dividendes personnes physiques prélevés sur les résultats reportés provenant réserves extraordinaires 31/12/2013								-490 000	-490 000
Réserves extraordinaires			3 500 000					-3 500 000	
Report à nouveau 2019							478 906	-478 906	
Résultat 31/12/2020								9 662 269	9 662 269
Solde au 31/12/2020	13 300 000	1 330 000	20 703 948	6 600 000	16 900 799	1 252 704	478 906	9 662 269	70 228 626
Réserves pour réinvestissements exonérés constatées en 2014 Lors de la répartition du résultat de l'exercice 2013 Devenues disponibles et réaffectées en réserves extraordinaires			1 334 000		-1 334 000				
Affectation des réserves extraordinaires constituées au 31.12.2013 aux résultats reportés			-440 000				440 000		
Affectation AGO 08/04/2021									
Résultats reportés provenant des réserves extraordinaires constituées au 31.12.2013							-440 000	440 000	

	Capital social	Réserves légales	Réserves Extraordinaires	Primes d'émission	Réserves pour réinvestissements	fonds social	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Total
Report à nouveau 2019							-478 906	478 906	
Réserves pour réinvestissements exonéré					3 000 000			-3 000 000	
Fonds social						200 000		-200 000	
Autres						-31			-31
Dividendes personnes morales prélevés sur le bénéfice exercice 2020								-2 220 000	-2 220 000
Dividendes personnes physiques prélevés sur les résultats reportés provenant réserves extraordinaires 31/12/2013								-440 000	-440 000
Réserves extraordinaires			4 000 000					-4 000 000	
Report à nouveau 2020							721 175	-721 175	
Résultat 31/12/2022								13 147 954	13 147 954
Solde au 31/12/2021	13 300 000	1 330 000	25 597 948	6600 000	18566 799	1452 673	721 175	13 147 954	80 716 549
-Réserves pour réinvestissements exonérés constatées en 2015									
Lors de la répartition du résultat de l'exercice 2014 Devenues disponibles et réaffectées en réserves extraordinaires			2500 000		-2500 000				
-Affectation des réserves extraordinaires constituées au 31.12.2013 aux résultats reportés			-481 536				481 536		

	Capital social	Réserves légales	Réserves Extraordinaires	Primes d'émission	Réserves pour réinvestissements	fonds social	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Total
Affectation AGO 30/03/2022									
-Résultats reportés provenant des réserves extraordinaires constituées au 31.12.2013							-481 536	481 536	
-Report à nouveau 2020							-721 175	721 175	
-Réserves pour réinvestissements exonéré					3 000 000			-3 000 000	
-Fonds social						250 000		-250 000	
-Autres						4 674			4 674
-Dividendes personnes morales prélevés sur le bénéfice exercice 2021								-2 444 464	-2444 464
-Dividendes personnes physiques prélevés sur les résultats reportés provenant réserves extraordinaires 31/12/2013								-481 536	-481 536
-Réserves extraordinaires			8000 000					-8 000 000	
-Report à nouveau 2021							174 665	-174 665	
-Résultat 31/12/2022								13 306 391	13 306 391
Solde au 31/12/2022	13 300 000	1 330 000	35 616 412	6 600 000	19 066 799	1 707 347	174 665	13 306 391	91 101 614

SOCIETE « BH ASSURANCE »
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Mesdames, Messieurs les Actionnaires
de la société « BH ASSURANCE »

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « BH ASSURANCE », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un total bilan de 443 488 143 dinars, un résultat net de l'exercice de 13 306 391 dinars, un résultat technique non vie bénéficiaire de 5 464 280 dinars et un résultat technique vie bénéficiaire de 8 415 942 dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « BH ASSURANCE » au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

a. Evaluation des provisions techniques

Question clé de l'audit

La société « BH Assurance », en tant que société d'assurances, doit identifier et quantifier ses engagements actuels et futurs. La constitution de provisions techniques suffisantes pour faire face aux engagements nés des contrats d'assurances souscrits constitue l'élément crucial d'un régime sain d'adéquation des fonds propres et de solvabilité. Cette obligation est prévue à l'article 59 du code des assurances qui exige des sociétés d'assurances de constituer des provisions techniques suffisantes pour le règlement intégral de leurs engagements vis-à-vis des assurés ou bénéficiaires de contrats.

L'évaluation des provisions techniques est déterminée selon les méthodes prévues par l'arrêté du Ministre des finances du 27 février 2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation tel qu'il a été modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 mars 2005 et comme décrit dans la note 6.5 des états financiers.

Au 31 décembre 2022, les provisions techniques s'élèvent à un montant de 266 616 KDT pour un total de bilan de 443 488 KDT, soit 60% du total bilan.

Compte tenu de l'importance des montants en jeu et de la complexité des méthodes de détermination des provisions techniques, nous avons considéré l'évaluation des provisions techniques comme une question clé dans notre audit.

Comment notre audit a-t-il abordé la question clé de l'audit

Nous avons focalisé nos travaux d'audit sur l'évaluation des provisions techniques tant pour la branche Vie que pour la branche Non-Vie en analysant de manière spécifique le model d'évaluation, les données statistiques et actuarielles ainsi que les hypothèses clés utilisées par la direction. Nos diligences comprennent :

- L'évaluation du contrôle interne régissant le processus d'évaluation des provisions techniques afin de s'assurer de la bonne conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles clés,
- Apprécier la pertinence des hypothèses et techniques statistiques et actuarielles utilisées pour déterminer les montants des provisions techniques pour les branches Vie et Non-Vie,
- S'assurer que les provisions techniques ont été évaluées conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation tel qu'il a été modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 mars 2005 et aux dispositions de la NCT 29 «

Les provisions techniques dans les entreprises d'assurances et / ou de réassurance »,

- Faire appel à un actuaire inscrits sur le registre tenu par la fédération tunisienne des sociétés d'assurances ayant fait l'objet d'une acceptation préalable par le CGA afin d'évaluer les provisions techniques non vie et vie de la société « BH Assurance »,
- Examiner un échantillon des dossiers de sinistres des différentes branches d'assurances conformément à la circulaire du CGA N° 2010-258.

b. Evaluation des Placements financiers

Question clé de l'audit

Du fait de l'inversion de leur cycle de production, les compagnies d'assurance sont tenues d'estimer les charges qu'elles seront amenées à payer et constituer des provisions techniques à due concurrence. Pour pouvoir faire face à ces règlements futurs, les compagnies d'assurance doivent disposer des placements d'un montant au moins égal aux provisions techniques. Le législateur a mis en place un ensemble de règles applicables aux actifs représentatifs des engagements techniques visant à sauvegarder la solvabilité des compagnies d'assurances et de protéger les assurés en leur garantissant à tout moment le paiement des prestations qui leur sont dues par l'assureur. La réglementation des placements porte principalement sur les règles de répartition et de dispersion des actifs admis en représentation des provisions techniques ainsi que sur les règles d'évaluation de ces actifs.

Les placements financiers sont évalués conformément à l'arrêté du Ministre des Finances du 28 mars 2005, modifiant l'arrêté du Ministre des Finances du 27 Février 2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation et comme décrit dans la note 6.3 des états financiers.

Au 31 décembre 2022, l'encours des placements financiers s'élève à un montant brut de 225 127 KDT, provisionnés à concurrence de 14 296 KDT, soit un montant net de 210 831 KDT, représentant 48% du total bilan.

Compte tenu de l'importance des placements financiers par rapport au total bilan de la société « BH Assurance » et les risques de dépréciation de leurs valeurs, nous avons considéré l'évaluation des placements financiers comme une question clé dans notre audit.

Comment notre audit a-t-il abordé la question clé de l'audit

L'essentiel de nos travaux d'audit des placements financiers a consisté en la mise en œuvre des diligences suivantes:

- L'évaluation du contrôle interne régissant le processus d'évaluation des placements financiers afin de s'assurer de la bonne conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles clés,
- S'assurer que les placements financiers ont été évalués conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation tel qu'il a été modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 mars 2005 et aux dispositions de la NC 31 « Les placements dans les entreprises d'assurance et / ou de réassurance »,

- Nous avons examiné les informations données par la direction sur l'activité et les perspectives d'avenir envisageables ainsi que les critères et hypothèses retenues pour déterminer les valeurs d'utilité des différents titres de participations et les provisions qui en résultent.

Les questions clés de l'audit ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de

détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 16 Mars 2023

Les Commissaires aux Comptes

P/ GROUPEMENT PRO AUDIT& CMA

P/ CMC – DFK International

Mr Tarak ZAHAF

Mr Sofiane BEN AMIRA

SOCIETE « BH ASSURANCE »
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

En application des dispositions des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que nous avons été avisés des opérations suivantes entrant dans le champ d'application des articles précités :

Notre responsabilité est de s'assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement de façon étendue, l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient, selon les termes de l'article 200 du code des sociétés commerciales, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

A. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice :

La direction générale de votre société nous a tenus informés des conventions suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

1. Partie concernée : « BH LEASING »: Administrateur :

1.1 La société « BH ASSURANCE » a souscrit à une Certificat de dépôt avec les modalités suivantes

DATE DE SOUSCRIPTION	DATE D'ECHEANCE	MONTANT	TAUX	Nombre de jours	INTERET BRUT	INTERET 2022
06/03/2022	01/03/2023	2 000 000	8,25%	360	152 425	129 056
TOTAL		2 000 000				129 056

1.2 La société « BH ASSURANCE » a souscrit le 22/02/2022 à un emprunt obligataire de 2 000 000 DT émis par la « BH LEASING » pour une durée de 5 ans et un taux de rendement égal à 9,70%.

Le montant des produits constatés en 2022 au titre de cette convention s'élève à 165 299 DT.

B. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice :

Par ailleurs, en application de l'article 200 du code des sociétés commerciales, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1. Partie concernée : la « BH BANK »: Administrateur :

1.1 La « BH BANK », a souscrit au cours de l'exercice 2022, à des polices d'assurance auprès de la société « BH ASSURANCE » :

Polices	Montants HT
Assurance groupe	13 426 396
Automobile	182 870
Engineering	30 498
Assurances risques divers	393 259
Assurance vie indemnité départ à la retraite	6 527 045
Assurances Incendie	220 698

1.2 La « BH BANK » a conclu avec la société « BH ASSURANCE » un contrat d'assurance capitalisation, ayant pour objet la couverture des prestations prises en charge par la banque dans le cadre du plan d'assainissement moyennant le versement des montants annuels convenus dans un fond géré au profit de la BH BANK .

En 2022, « BH ASSURANCE » a perçu une prime annuelle hors taxes de 3 000 000 DT.

1.3 La société « BH ASSURANCE » loue à la « BH BANK » l'immeuble K du complexe immobilier « Espace Tunis » à partir du 1^{er} Juillet 2005.

Le produit de la location au titre de l'exercice 2022 s'élève à 453 893 DT HT.

1.4 La « BH BANK » accepte la location à usage administratif et commercial du local agence bancaire sis à Tunis, Centre Urbain Nord immeuble BH ASSURANCE à partir du 1^{er} juillet 2010.

Le produit de la location au titre de l'exercice 2022 s'élève à 52 256 DT HT.

1.5 La commission au profit de la « BH BANK » relative au contrat DHAMEN fixée à 40% des primes nettes, ainsi que les commissions contrats vie crédits commerciaux s'élèvent à 10 273 022 DT ; et ce conformément à la convention de bancassurance.

1.6 Les commissions au profit de la « BH BANK », relatives aux contrats « tout risque chantier », « responsabilité civile décennale » et « incendie crédits commerciaux », s'élèvent pour l'exercice 2022 à 12 935 DT.

1.7 La participation bénéficiaire au profit de la « BH BANK » relative au contrat incendie crédits habitat s'élève pour l'exercice 2022 à 70 236 DT.

1.8

- La société « BH ASSURANCE » a souscrit le 31/12/2009 à l'emprunt obligataire de 7 500 000 DT émis par la « BH BANK » pour une durée de 15 ans et un taux de rendement égal TMM +0.8 %.

Le montant des produits constatés en 2022 s'élève à 129 401 DT.

- La société « BH ASSURANCE » a souscrit le 29/05/2015 à l'emprunt obligataire BH Subordonné 2015-1 de 6 600 000 DT émis par la « BH BANK » pour une durée de 7ans et un taux de rendement égal 7.5%.

Le montant des produits constatés en 2022 s'élève à 40 142 DT.

- La société « BH ASSURANCE » a souscrit le 28/02/2017 à l'emprunt obligataire subordonné BH 2017 de 3 500 000 DT émis par la « BH BANK » pour une durée de 7ans dont 2 années de franchise et un taux de rendement égal 7.5%.

Le montant des produits constatés en 2022 s'élève à 113 342 DT.

- La société « BH ASSURANCE » a souscrit le 20/04/2018 à l'emprunt obligataire subordonné BH BANK 2018-1 de 3 000 000 DT émis par la « BH BANK » pour une durée de 7ans dont 2 années de franchise et un taux de rendement égal TMM+2.10%.

Le montant des produits constatés en 2022 s'élève à 172 121 DT.

- La société « BH ASSURANCE » a souscrit le 23/04/2021 à l'emprunt obligataire subordonné BH BANK 2021- 1 de 7 000 000 DT émis par la « BH BANK » pour une durée de 5 ans et un taux de rendement égal à 9,35%.

Le montant des produits constatés en 2022 s'élève à 654 500 DT.

2. Partie concernée : « BH LEASING »: Administrateur :

2.1 La société «BH LEASING », a souscrit au cours de l'exercice 2022 à des polices d'assurance auprès de la société « BH ASSURANCE » :

Polices	Montants HT
Assurance groupe	361 198
Automobile	13 213
Engineering	1 886
Incendie	7 098
Risques divers	5 337

2.2 La société « BH LEASING » a conclu avec la société « BH ASSURANCE » un contrat collectif d'assurance sur la vie à adhésion facultative pour le compte de ses employés.

Ce contrat permet aux adhérents :

- la constitution d'un complément de retraite sous forme de capital ou rente viagère par des versements périodiques ou libres.

- le remboursement de l'épargne constituée en cas de décès aux bénéficiaires désignés.

Au terme de ce contrat « BH ASSURANCE » percevra une prime annuelle hors taxes de 251 040 DT.

2.3 La société « BH ASSURANCE » a souscrit à une Certificat de dépôt avec les modalités suivantes:

DATE DE SOUSCRIPTION	DATE D'ECHEANCE	MONTANT	TAUX	Nombre de jours	INTERET BRUT	INTERET 2022
11/03/2021	06/03/2022	2 000 000	8.25%	360	152 425	25 376
TOTAL		2 000 000				25 376

2-4 La société « BH ASSURANCE » a souscrit le 20/04/2018 à un emprunt obligataire subordonné ML 2018-1 de 2 000 000 DT émis par la « BH LEASING » pour une durée de 5 ans et un taux de rendement égal TMM+2 ,30 %.

Le montant des produits financiers constatés en 2022 s'élève à 46 827 DT.

2.5 En vertu d'un contrat de location conclu en date 04/01/2010 la société «BH LEASING » a pris en location auprès de société « BH ASSURANCE » un local à usage administratif et commercial.

Le bail susvisé est conclu pour un loyer annuel hors taxes de 360 793 DT payable trimestriellement d'avance et prévoit une augmentation annuelle cumulative de 5% à compter du 1^{er} février 2022.

3. Partie concernée : la « BH EQUITY » : Administrateur :

3.1 La société « BH EQUITY » a souscrit au cours de l'exercice 2022 à des polices d'assurance auprès de la société « BH ASSURANCE » :

Polices	Montants HT
Assurance groupe	118 289
Automobile	7 612
Assurances incendie et risques divers	2 236
Assurances vie	41 917

3.2 La société « BH ASSURANCE » a conclu avec la société « BH EQUITY » seize conventions de gestion de fonds à capital risque pour un montant global de 23 985 876 DT.

La société « BH EQUITY » perçoit, une rémunération annuelle fixe de 0.5 % hors taxes sur ces fonds, une commission de performance de 15% assise sur les dividendes et les plus-values de cession et une commission de placement de 10% sur les intérêts de placements des fonds disponibles.

Les commissions facturées par la société « BH EQUITY » au titre de l'exercice 2022, totalisent un montant de 147 164 HT.

4. Partie concernée : la « BH-SICAF »: Administrateur :

4.1 La société «BH SICAF », a souscrit au cours de l'exercice 2022, à des polices d'assurance auprès de la société « BH ASSURANCE » :

Polices	Montants HT
Assurance groupe	14 120
Incendie	212

C. Les obligations et les engagements pris par la société envers son directeur général et ses administrateurs :

Les obligations et engagements de la société « BH ASSURANCE » envers ses dirigeants tels que visés article 200 (nouveau) II§5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

C1. La rémunération du Directeur Général est fixée suivant le Procès- Verbal du Conseil d'Administration du 20/05/2014. Cette rémunération englobe :

a- Rémunération annuelle:

- Rémunération annuelle nette (salaires et primes) de **100 560 DT.**
- Une retenue sur l'impôt sur le revenu et une contribution sociale de **45 153 DT.**
- charges sociales patronales de **17 127 DT.**

b- Prime d'intéressement nette au titre de l'année 2021 et servie en 2022 :

- Prime d'intéressement nette de **70 000 DT.**
- Une retenue sur l'impôt sur le revenu et une contribution sociale de **39 375 DT.**

c- Les avantages en nature comportent 500 litres de carburant par mois avec voiture de fonction

Par ailleurs, une indemnité de départ à la retraite a été servie pour un montant net de **130 193DT** hors charges sociales.

C2. Les rémunérations et primes attribuées aux membres du conseil d'administration, ainsi que celles attribuées aux membres des comités (comité d'audit, comité de risque et comité de rémunération et de recrutement) s'élèvent au 31 décembre 2022 à **102 000 DT.**

C3. Une indemnité mensuelle de **300 DT** net par mois est servie au président du conseil d'administration à partir de juillet 2011, conformément à la décision du conseil d'administration tenu le 17 novembre 2011.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 16 Mars 2023
Les Commissaires aux Comptes

P/ GROUPEMENT PRO AUDIT& CMA

Mr Tarak ZAHAF

P/ CMC – DFK International

Mr Sofiane BEN AMIRA